

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°015_2024

Nombre de Conseillers en exercice :33 présents : 29 votants : 32	OBJET : QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2024-2030
---	--

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT SEPT MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à L'Arande Salle du Rhône- 24, Grande Rue - 74160 Saint-Julien-en-Genevois - Rez-de-Chaussée, sous la présidence de Madame Véronique LECAUCHOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame LECAUCHOIS, Monsieur BOUCHET, Monsieur DE SMEDT, Madame ROSSAT-MIGNOD, Madame CHAPPOT, Monsieur CHEVALIER, Madame NICLOUD, Monsieur GUILLON, Monsieur DURET, Madame BESSON, Madame LEBAS, Monsieur BANCE, Monsieur JUTEAU, Monsieur OBERLI, Madame SAFONOVA, Monsieur MIVELLE, Monsieur RUCH, Madame VAN DOOREN, Monsieur GERON, Monsieur CHABARD, Madame GUITAUT, Monsieur TOGNELLI, Monsieur GAURIVAUD, Madame BATTISTELLA, Monsieur DUBEAU, Monsieur SERVANT, Monsieur PHILIPPARIE, Madame THOMAS-BARD, Monsieur NEVEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BEGON

Madame LOYAU donne pouvoir à Madame LECAUCHOIS

Madame MINCONE donne pouvoir à Monsieur GAURIVAUD

Madame AMIEZ donne pouvoir à Monsieur CHABARD

Monsieur PHILIPPARIE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Madame Geneviève NICOU, Maire-adjointe déléguée au social, à l'intergénérationnel, aux solidarités, aux anciens combattants et à la vie associative, rapporteur, EXPOSE :

Les Contrats de Ville de nouvelle génération ont succédé à compter de janvier 2015 aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation de la politique de la ville et de la cohésion urbaine définit un cadre contractuel.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2015-2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relatives aux modalités opérationnelles d'élaboration du Contrat de Ville rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- Un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire ;
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de coconstruction avec des habitants.

La délimitation du quartier prioritaire a été fondée sur deux critères cumulatifs de population :

- Un seuil minimum d'habitants fixé à 1 000 habitants
- Un seuil de revenus correspondant à 60% du revenu médian fiscal de référence (11 500€/an)

Le quartier Saint-Georges/Route de Thairy de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois réunit ces deux critères puisqu'il est composé de 1 090 habitants dont le revenu médian est de 9 800€ par an. Ce périmètre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

En juin 2015, le Conseil Municipal de Saint-Julien-en-Genevois donnait l'autorisation au Maire de signer le 1^{er} Contrat de Ville de notre territoire. Par ce contrat, l'État actait que la Commune avait en son sein des habitants vivant sur un quartier (Route de Thairy/Saint Georges) qui connaissaient une très grande précarité économique et sociale. Cette reconnaissance avait été rendue possible par l'adoption au Parlement de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui définissait, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Il redéfinissait les conditions d'entrée dans le dispositif notamment en permettant au «micro quartier» d'être éligibles.

Ce premier contrat (2015/2023) s'appuyait sur 3 piliers:

- Social
- Développement Économique, emploi et formation
- Cadre de vie

Il a permis de développer une politique sociale de proximité en créant des nouveaux services, une Médiation Sociale pour accompagner les habitants, un Programme de Réussite Éducative pour accompagner les enfants les plus en difficultés et également un réseau de partenaires sociaux pour permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques au quartier. En outre, l'obligation de créer un Conseil Citoyen a permis l'émergence de la parole des habitants et plus tard la création d'une association de quartier.

Le Contrat a permis également la mise en place et le financement d'une politique de rénovation des deux résidences du quartier dans le cadre de la politique de renouvellement urbain.

Ces travaux, d'un montant de 8 millions d'euros pour la résidence Halpades Route de Thairy et de 4M d'Euros pour la copropriété du Saint Georges, subventionnés par l'ANAH, avaient pour objectifs principaux une meilleure isolation thermique des immeubles en traitant

façades et toitures et ce faisant ont contribué à l'amélioration esthétique du quartier et donc à son image. Par ailleurs, Halpades a retravaillé l'ensemble des abords de sa résidence en améliorant l'accessibilité, le stationnement et les espaces verts.

A l'expiration du 1^{er} contrat, le 31 décembre 2023, l'État, par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 confirmait l'intégration du quartier Route de Thairy/Saint Georges dans les nouveaux contrats 2024/2030.

Ce nouveau contrat a été travaillé conjointement avec l'État et l'ensemble des partenaires du 1^{er} contrat en y associant des habitants notamment et surtout des femmes et des jeunes.

Ce nouveau contrat, dont la géographie a peu changé, s'appuie sur deux axes:

- un axe population décliné sur 3 thèmes:
 - l'accompagnement social individuel qui répond à une forte demande des habitants
 - l'accompagnement des familles car la parentalité est un enjeu majeur
 - l'accompagnement des jeunes surtout à travers leur scolarité
- un axe «conditions de vie» qui répond à des préoccupations à travailler de façon plus collective:
 - la prévention sur la santé
 - l'emploi et la formation surtout des femmes
 - le cadre de vie à travers la tranquillité publique par la prévention des trafics et l'habitat notamment par un travail sur les économies d'énergie,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023

Vu l'avis favorable de la Commission Générations-Qualité de Vie réunie en séance le 7 mars 2024

OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité ,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le Contrat de Ville 2024-2030 comme joint(e) à la présente Délibération,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer le Contrat de Ville et tout acte subséquent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 28/03/2024

Le Maire,
Véronique LECAUCHOIS


Le Secrétaire de séance
Pierre PHILIPPARIE




Télétransmise le : - 3 AVR. 2024

Publiée le :

- 4 AVR. 2024

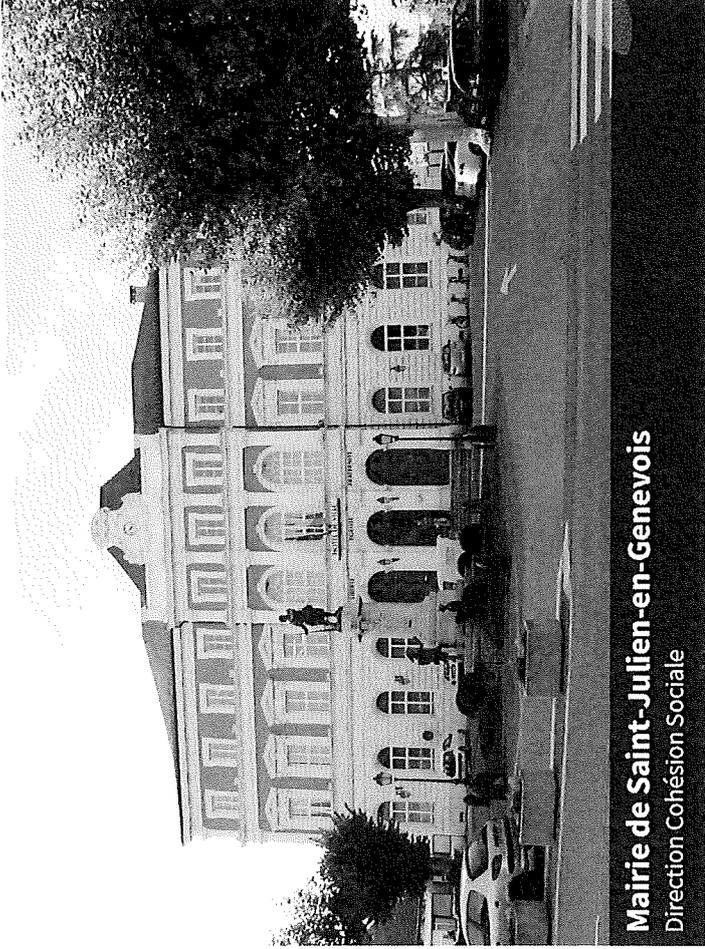
Annexes :

-Contrat de Ville 2024-2030

-Evaluation Contrat de Ville 2015-2022

-France Travail statistiques emploi - novembre 2023

-France Travail Statistiques QPV - novembre 2023



Mairie de Saint-Julien-en-Genevois
Direction Cohésion Sociale

CONTRAT DE VILLE 2024 / 2030 DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

**Quartier Politique de la Ville
Résidence Route de Thairy / Résidence Saint Georges**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
A L'IMPACT DU CONTRAT	4
B UNE ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE	5
C L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN AVEC LE DÉPLOIEMENT	6
C.1 Gouvernance	6
C.2 Les Services	7
C.3 De l'ancien au nouveau contrat	8
I / LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONTRAT – PARTAGER LE CONTRAT	12
A LES GROUPES DE TRAVAIL : UNE ELABORATION AVEC DES HABITANTS ET LES PARTENAIRES DE TERRAIN	12
B LES ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS : DES ATTENTES ET DES BESOINS QUI ÉVOLUENT	12
B.1 Notions de parcours	12
B.2 Les axes priorisés : le choix des publics prioritaires	13
a) Femmes	
b) Jeunes	
II / DEUX NOUVEAUX PILIERS	14
A PILIER POPULATION	14
A.1 Accompagnement Social	14
A.2 Accompagnement Famille	16
A.3 Accompagnement Jeunesse	17
B PILIER CONDITIONS DE VIE	20
B.1 Santé	20
B.2 Emploi & Formation	21
B.3 Cadre de vie	21
a) <i>Besoin du sentiment de sécurité</i>	
b) <i>Vivre dans un habitat sain</i>	
CONCLUSION	25
ANNEXES	
A1 Evaluation du Contrat de Ville 2015-2023	PJ
A2 Les chiffres clés du territoire	26
A3 Les partenaires du Contrat de Ville	27
A4 Les groupes de travail	28
A5 Les statistiques emploi du Quartier	PJ

INTRODUCTION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définissait, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Les modalités détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers définis par un décret du 30 décembre 2014, intégraient la résidence Halpades de la route de Thaiy et la résidence du Saint Georges, de la commune de Saint Julien en Genevois dans la liste des quartiers prioritaires de la Ville.

La situation sociale difficile d'un quartier situé sur le territoire du Genevois était ainsi ouvertement mise en avant avec l'ambition d'améliorer la vie des habitants en développant une politique sociale de proximité orientée par un slogan, « Pas de quartiers pour l'exclusion ».

Après 6 mois de concertations partenariales, durant l'été 2015, la commune de Saint Julien en Genevois, la Communauté de Commune du Genevois et l'ensemble des acteurs institutionnels de notre territoire, signaient le premier contrat de ville. Ce contrat s'étalera sur 8 ans, pour prendre fin le 31 décembre 2023.

Entre temps, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 confirmait l'intégration du quartier Route de Thaiy / Saint Georges dans les nouveaux contrats 2024/2030.

Sur ces 8 ans, le quartier, le territoire et les objectifs ont évolué.

A/ L'IMPACT DU CONTRAT

(Cf en annexe : Evaluation du contrat de ville 2015/2022 et fiche présentation chiffrée du QPV)

L'entrée en politique de la ville a permis le déploiement de moyens humains de proximité, Médiatrice Sociale, Coordinatrice du Programme de Réussite Educative, qui ont favorisé une meilleure approche des habitants et la lutte contre le sentiment d'exclusion que certains pouvaient ressentir. Très rapidement, des habitants se sont emparés de l'outil « Conseil Citoyen » et ont participé activement à la mise en œuvre d'actions, (Jardins partagés, fête de quartiers, ...) jusqu'à créer une association spécifique, « Femmes sans Frontières ». Même si la pandémie fut, en particulier, un coup d'arrêt sérieux à cette participation citoyenne, les signes forts d'une reprise depuis l'été 2023 sont encourageants.

Par ailleurs, cette entrée en QPV a favorisé, voire accéléré, la rénovation des deux résidences, en améliorant de façon importante le cadre de vie de leurs habitants.

Enfin, le contrat a eu un impact évident sur le travail partenarial des différents services sociaux du territoire qui ont aujourd'hui une réelle pratique de collaboration, souvent au quotidien pour nombre d'entre eux.

Un territoire en évolution permanente mais constant dans ses caractéristiques

Les particularités du territoire de la Communauté de Commune du Genevois sont fortes. L'expansion de la population d'environ 3 à 3,5 % par an semble ne pas faiblir.

Nombre d'habitants	2014	2020
Saint-Julien en Genevois	13 253	15 739
CCG	41 482	48 478

(Source : chiffre Insee 2020)

La population actuelle de la commune est estimée à + de 16 000 ha et celle de la CCG a + de 49 000 ha.

La richesse fiscale des habitants les place parmi les plus favorisés du territoire national.

Revenus disponibles par UC	CCG	Saint-Julien	QPV
Médiane	38 140	32 390	14 190
1 ^{er} décile	13 590	11 430	5 620
9 ^e décile	82 480	79 130	29 170

(Source : chiffre Insee 2020)

Cependant, on constate par ce tableau que l'écart de revenus entre les habitants est très élevé.

Cette richesse entraîne une forte migration économique d'une population extérieure qui, des CSP+ aux migrants sans papiers, vient chercher et espérer un mieux vivre financier et social.

Le quartier est toujours une des portes d'entrée principale sur le Genevois, notamment pour les plus démunis qui trouvent au sein de la Résidence privée du Saint Georges, essentiellement constituée de studios de 20 à 22m², des logements aux coûts les plus faibles du secteur, paradoxalement pour un prix au m² plus élevé qu'ailleurs. En moyenne 30€ le m² sur le St Georges pour une moyenne de 22€ sur l'ensemble de la commune (source : Observatoire du territoire 2023).

Par ailleurs, les charges sur le St Georges peuvent être très élevées notamment pour l'eau chaude où des coûts jusqu'à 18€ le m3 ont pu être relevés. Le prix du gaz a été multiplié par 7 sur la résidence depuis le début de la guerre en Ukraine. Au-delà du prix du gaz, les fuites d'eau dues à des installations vieillissantes sur certains appartements et des pratiques peu économes aggravent la situation. A cela on peut ajouter la suroccupation des logements qui peut entraîner, lorsque la situation est connue de la CAF, la suppression des droits aux APL.

Enfin, et nous en verrons plus loin les conséquences, cette migration fait du quartier un lieu où la proportion de personnes d'origines étrangères est plus importante que sur le reste de la commune (40% pour 25% Insee 2018) et où l'indice jeunesse est très élevé.

Une proportion de 280 habitants de - de 20 ans pour 100 de + de 60 ans : SIG Politique de la Ville.
En comparaison, la CCG est à 159 pour 100 et le territoire national à 91.

B/ UNE ÉVOLUTION DE LA GÉOGRAPHIE DU QUARTIER

Avec ce nouveau contrat, la géographie du quartier évolue à la marge.

Le QPV est composé de deux ensemble distinct :

- La résidence Halpades (HLM) composée de 187 logements.
Résidence construite entre les années 70 et 80, composée d'une population relativement stable.
- La résidence Saint Georges, copropriété privée, composée de 502 logements
Essentiellement composée de T1, T1 bis d'environ 20m² ou vit une population très mobile (Le syndic estime que chaque année 20% de la population déménage) et souvent en surpeuplement. (25% des résidences du QPV sont considérées en suroccupation INSEE 2018.)

A noter : La commune à la fin des années 2000 s'est lancée dans une politique de préemption d'achat de certains logements de la résidence Saint Georges. A cette époque, la résidence connaissait de lourds problèmes sociaux et de sécurité (Squat, trafics, violences, ...). Cette politique d'achat avait plusieurs objectifs :

- Pouvoir être représenté à l'assemblée des copropriétaires et participer à l'effort de reconquête de la résidence.
- Lutter contre l'insalubrité des logements et permettre leurs rénovations
- Créer un patrimoine communal privé permettant d'utiliser ces logements en logements d'urgence ou loger des personnes suivies par le CCAS de la ville.

Ce sont 39 logements qui ont pu, au fil des ans, être rachetés et certains transformés en T2 voire en T3. En 2017, la commune a cédé son patrimoine à Haute Savoie Habitat et pris une délibération pour une aide financière de 10 000€ à l'opérateur HLM pour chaque nouveau logement acheté.

A ce jour, Haute Savoie Habitat est propriétaire de 59 logements.

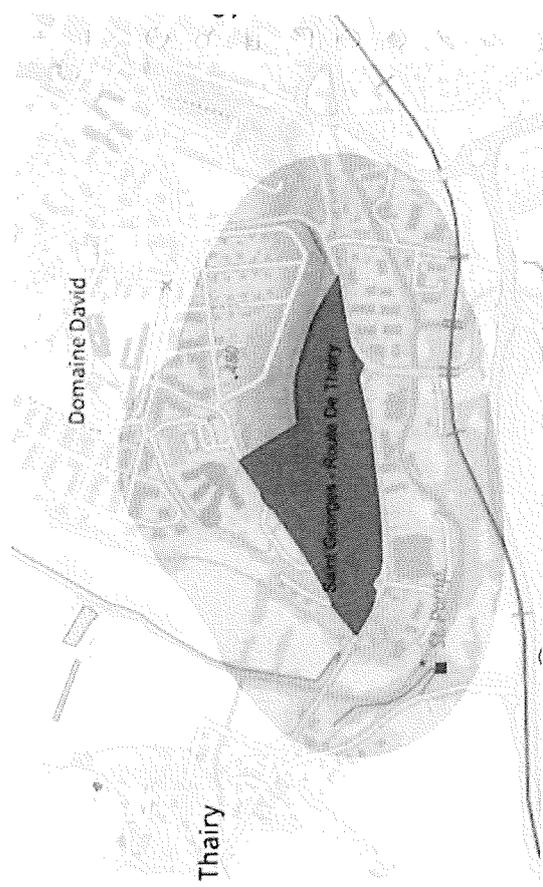
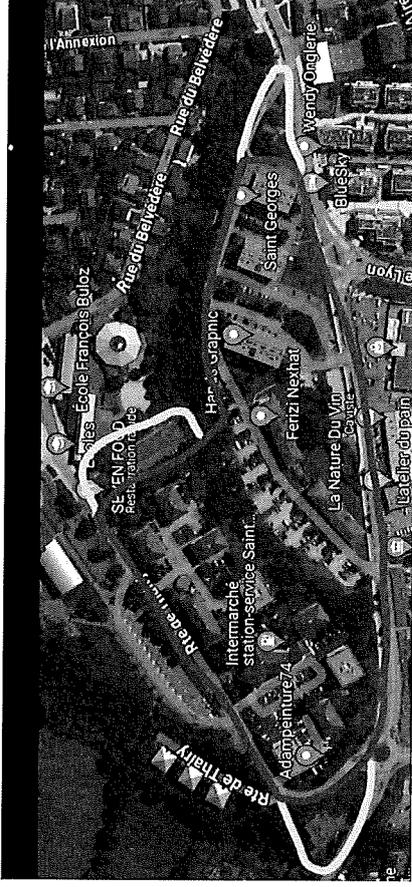
Le nouveau contrat ajoute trois zones (en jaune sur le plan ci-dessous) au périmètre du QPV.

Deux incluent deux immeubles à caractère social dont un est géré par Haute Savoie Habitat.

Ce dernier est composé de 16 logements avec une population très stable, 6 locataires y habitent depuis 1979.

L'autre résidence a la particularité d'être réservée aux fonctionnaires des douanes et est gérée directement par cette administration.

La troisième zone est un terrain municipal pouvant accueillir à terme un ensemble immobilier à caractère social.



La nouvelle carte du QPV avec la zone d'influence des 300 mètres.

Ce nouveau découpage offre aussi la possibilité d'atteindre les 1000 ha, (plancher pour être éligible à la Politique de la Ville). **La population du QPV est estimée à 1 100 ha.**

L'offre sociale autour du territoire du QPV :

Le quartier est à la périphérie du Centre-Ville dans une commune à taille humaine.

Néanmoins, installé sur une butte, son versant amène plus facilement les habitants vers la zone commerciale située en face de lui que vers le centre-ville où se trouvent l'ensemble des services publics.

Les distances le séparant de ces lieux ne sont pourtant pas très importantes mais pour beaucoup d'habitants aller en centre-ville n'est pas intuitif.

- France Service : 150 m
- L'Ecole Nelson Mandela (centre aéré) : 400m
- Le CCAS : 1000m
- Le Centre Social et le Pôle Médico/Social (Maison Intergénérationnelle de l'Enfant et de la Famille) : 1300m
- Le Tiers Lieu Jeunesse (Service Jeunesse et Mission Locale) : 1000m
- Le CMP : 850 m
- France Travail : 2000m

C | L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN AVEC LE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX SERVICES

C.1 - La gouvernance

La gouvernance du contrat de ville est structurée autour de deux instances institutionnelles et néanmoins opérationnelles et de trois instances participatives. Celles-ci perdureront avec le nouveau contrat.

Les deux instances institutionnelles sont :

- Un Comité de Pilotage élargi qui annuellement réunit l'ensemble des partenaires signataires et de terrain pour une évaluation des actions du Contrat et de ses objectifs.
- Le Comité Technique restreint avec la présence de l'État, de la CCG et de la commune qui détermine les actions et leur financement.

Trois instances participatives complètent cette gouvernance :

- Le Conseil Citoyen, qui réunit chaque mois les habitants du quartier sans exclusive pour échanger sur les situations vécues, définir et suivre les projets collectifs. A ce titre nous avons rapidement abandonné l'idée d'un Conseil Citoyen réduit à une liste fermée de 8 membres. La taille du quartier permet d'ouvrir largement cet espace d'échange à tous les habitants qui peuvent ainsi choisir les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler et permettre également un renouvellement plus souple des participants.
- Les diagnostics en marchant qui permettent une discussion entre habitants, élus et techniciens, in situ, des besoins du quartier notamment sur les questions de cadre de vie et de sécurité. Ils se réunissent une fois par an, un pour la résidence Halpades, le second pour la résidence St Georges. Cette distinction est due autant à la gestion du temps du diagnostic que pour l'étude de situation qui sont différents pour chaque site.
- L'équipe pluridisciplinaire de soutien du Programme de Réussite Éducative qui examine les situations d'enfants en difficultés plurielles, scolarisés principalement à l'École Primaire Nelson Mandela, dont les enfants du QPV relèvent et repérés par le corps enseignant ou les partenaires. Si cette instance est réservée qu'aux seuls techniciens, elle démontre tout de même la vitalité du partenariat car elle réunit sous l'égide de la Coordinatrice du PRE, l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance de notre territoire.

C.2 - Les services

Les actions du contrat de ville se concentrent autour de deux services sur un lieu, la salle des Tilleuls :

- **La salle des Tilleuls** est située sur le Quartier dans un local en rez-de-chaussée d'accès facile et bien réparable, mis à disposition gracieusement par Halpades. Elle est organisée pour aussi bien pour accueillir des habitants en rendez-vous individuels que pour des réunions ou des actions collectives. Elle est composée principalement de deux bureaux, d'une salle d'activités, d'une salle de réunion pour 10 à 12 personnes et d'une cuisine équipée.
- **La Médiation Sociale animée par une Conseillère Économique Sociale et Familiale (1 ETP)**. Son rôle est d'accompagner les habitants dans leurs démarches sociales, de favoriser et faire vivre le réseau et l'organisation des actions collectives.
- **Le Programme de Réussite Éducative animé par une Coordinatrice (0,8 ETP)**. Son rôle est de gérer le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire de soutien, de faire le lien avec l'ensemble des acteurs notamment les enseignants pour la détection et l'accompagnement des enfants de 3 à 11 ans, présentant des difficultés multi factorielles (20 enfants suivis).
- **La coordination du contrat de ville** est assurée par le Directeur de la Cohésion Sociale de la commune. (0,2 ETP)

A cela, il faut ajouter des partenaires au quotidien, sans qui, aucune action ne serait possible et qui s'investissent pleinement : le Service Jeunesse de la ville, le Centre Communal d'Action Sociale, les Services Cohésion Sociale, Economie et Habitat de la CCG, la Maison des Habitants-Centre Social, la Mission Locale du Genevois, le bailleur Halpades, l'association de prévention spécialisée Passage, l'association L'Accorderie et non des moindres, l'association de quartier issue du Conseil Citoyen, Femmes sans Frontières.

Les actions budgétées

Pour la médiation sociale, elles s'articulent autour de deux orientations :

- L'accompagnement social des habitants :

De septembre 2022 à août 2023 : accompagnement social individuel/familial : 124 situations (60% route de Thairy, 40% Saint Georges)

Problématiques le plus souvent rencontrées :

- CAF : 16
- Emploi : 16
- Logement : 15
- Harcèlement scolaire : 15
- Lacunes administratives (Précarité informatique) : 13
- Sécurité Sociale : 13
- Violences intrafamiliales : 8
- Endettement : 8
- Prostitution mineure et jeune majeure : 7

- La mise en place d'actions collectives : sorties famille (3 à 4 par an), fêtes de quartier (2 par an : été et Noël), café des habitants et midi partagé (1 fois par mois chacun).

Pour Le PRE, l'essentiel du budget est consacré à l'accompagnement psychologique des enfants suivis en lien avec une psycho praticienne qui travaille avec la commune depuis 2016. Il peut également prendre en charge ou avancer les fonds pour des bilans neuro-psy ou des consultations spécialisées tel que l'ergothérapie, la psychomotricité ou l'orthopédagogie.

20 enfants suivis en moyenne entre 6 et 12 ans.

Le contrat est financé par le budget communal avec uniquement des subventions de l'Etat pour les projets développés.

Ville	Budget 2023	Budget 2024
Chapitre 11 (Fonctionnement)	46 100€	41 500€
Dont Médiation Sociale	26 500€	24 000€
Dont PRE	19 600€	17 500€
Chapitre 12 (RH)	110 000€	121 500€
Etat		
Chapitre 74 (Subventions)		
Médiation Sociale + Partenaires (AAP)	15 794€	
	1 794€ (Commune)	
	14 000€ (MdH)	
PRE	18 370€	

C.3 - De l'ancien au nouveau contrat

Le contrat de 2015 s'appuyait sur trois piliers qui ont eu chacun une évolution différente :

- Un pilier social qui s'articulait autour de la notion de vivre ensemble
- Un pilier développement économique et emploi dont la priorité était les freins à l'emploi
- Un pilier cadre de vie et développement urbain qui mettait l'accent sur l'attractivité résidentielle.

La mise en œuvre du contrat et l'expérience que les équipes de terrain ont pu développer, ont démontré que certains des objectifs des piliers étaient, soit erronés, soit difficiles à atteindre.

Si le pilier social est une réussite car il a permis, comme dit précédemment, la mise en place de services de proximité et de lier des relations profondes avec les habitants, la question du vivre ensemble n'était pas correctement posée.

Le 1^{er} contrat voyait la médiation sociale comme le moyen de créer des actions collectives à travers lesquelles les habitants pourraient se rencontrer et former communauté. Or ils' avère que la population du quartier développe depuis longtemps une solidarité qui n'avait pas besoin d'un apport extérieur pour exister. En revanche, le besoin d'accompagnement individuel ou collectif sur des questions sociales d'accès et de compréhension des droits, était fondamental. Si au début du contrat, les missions de la médiatrice se focalisaient sur le collectif, avec le renvoi vers le droit commun, notamment vers le Pôle Médico-Social, des situations individuelles, il est apparu assez vite que cette ligne était difficile à tenir car la demande était trop forte. Les missions de la médiatrice se sont modifiées et l'accompagnement individuel est devenu son activité principale. Aujourd'hui l'essentiel du travail collectif se concentre sur la question de la parentalité et l'ouverture vers l'extérieur. Le « vivre ensemble » même s'il continue à exister, à travers notamment les fêtes de quartier, n'est plus l'axe essentiel de notre travail. Cette démarche a été corroborée par les retours des ateliers de travail avec les partenaires et surtout les habitants.

Le pilier développement économique et emploi est celui qui a connu le moins de réussite. Cela est certainement dû au fait que la coordination que nous aurions dû faire avec les partenaires n'a jamais vraiment pu se mettre en place. Un manque de moyen humain n'a pas permis de dégager suffisamment de temps pour faire vivre ce pilier.

Malgré tout, des aspects positifs existent : France Travail a organisé ses services pour mettre à disposition des demandeurs d'emploi du quartier des conseillers spécifiques et surtout, la Cité des

Métiers avec le soutien de la Communauté de Communes a mis en place des permanences de CitéLab destinées aux créateurs d'entreprises.

Ces permanences connaissent un succès important et des habitants ont pu, grâce à ce dispositif, être accompagné dans leur création d'entreprise.

Citelab 2022 :
▶ 100 personnes sensibilisées en ateliers collectifs
▶ 25 personnes accueillis en rdv individuel (62 rendez-vous réalisés)
▶ 7 créations d'entreprise

Grâce aux efforts conjugués du bailleur social Halpadés, de la chargée de l'Habitat à la CCG, des copropriétaires du Saint Georges et du syndic de cette résidence, le pilier cadre de vie et développement urbain est celui dont on peut dire que la réussite est totale.

Les rénovations, liées essentiellement aux thermiques (toitures et façades) et aux abords pour Halpadés, des deux résidences, 8 Md€ pour la résidence Route de Thairy et 4 Md€ pour celle du Saint Georges ont transformé le cadre de vie du quartier. Ces rénovations ont permis, outre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, de donner une image positive du quartier et d'améliorer son attractivité, objectif majeur du pilier.

Alors qu'il était un des thèmes majeurs abordés par les habitants lors des Conseils Citoyens, lors des ateliers de réflexions menés pour le nouveau contrat, le cadre de vie n'a pas fait l'objet de demandes particulières si ce n'est pour la gestion des encombrants.

Un quartier rénové avec ambition

Le St Georges, une majorité de petits logements locatifs privés

Le Saint Georges comprend un ensemble de 5 bâtiments, 2 copropriétés pour 502 lots. Il s'agit de petits logements (T1 -T1bis de 18 à 22 m²), dont les copropriétaires sont pour la plupart propriétaires bailleurs.

Les deux copropriétés sont composées de :

- ▶ St Georges I et II, 3 bâtiments (2-4-6 route des Vignes), construits en 1975, comprenant 298 lots d'habitation (24 propriétaires occupants et 274 lots appartenant à des propriétaires bailleurs),
 - ▶ St Georges III, 2 bâtiments (10 à 16 route des Vignes), construits en 1976, comprend 204 lots d'habitation (22 propriétaires occupants et 182 lots appartenant à des propriétaires bailleurs)
- Des travaux de réhabilitation thermique ambitieux, cofinancés par l'Anah en 2018 et 2019 ont permis de gagner une classe énergétique (de D à C). Ils comprenaient l'isolation thermique par l'extérieur, l'étanchéité des toitures, les menuiseries et la ventilation. Le montant total des travaux est de 2.4 M € pour le St Georges I et II et 1.7 M € pour le St Georges III.

Bouvet Cartier est le syndic historique de cette copropriété, dont il faut noter l'investissement particulier pour la réussite des travaux. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un gardiennage, une nouvelle gestion des caves et un accès réglé menté du parking avec des caméras de surveillance ont amélioré le cadre de vie.

Une convention entre la ville de Saint-Julien-en-Genevois et Haute-Savoie Habitat a permis au bailleur la reprise des logements propriétés de la ville. 59 logements locatifs sociaux en PLS sont aujourd'hui gérés par Haute-Savoie Habitat. Le but était de pouvoir racheter des lots voisins afin d'agrandir les logements. La convention n'a pas été renouvelée à ce jour, compte-tenu des difficultés financières du modèle économique. Le bailleur est toujours le délégataire du droit de préemption.

En 2022, 29 mutations ont eu lieu pour un montant moyen par logement de 144 502 €. En 2023, 19 mutations ont eu lieu pour un montant moyen par logement de 133 921 €.

Route de Thairy, un parc de logements locatifs sociaux de taille moyenne à loyers modérés

Halpades gère 216 logements, soit 6 PLA1, 210 PLUS avec un loyer moyen à 6,18 €/m² contre 6,96 €/m² en moyenne sur le territoire de la CCG.

Le parc comprend 100 T4, 23 T5, 72 T3, 20 T2 et 1 T1.

La construction s'est effectuée entre 1969 et 1974. Un bâtiment plus récent a été construit en 2012.

La ville de Saint-Julien-en-Genevois n'est plus réservataire dans les bâtiments anciens. Halpades a investi 8 millions d'euros dans une opération de réhabilitation des bâtiments et des abords avec : isolation thermique et acoustique des façades, isolation des toitures, changement des chaudières, mise en place de VMC, rénovation des salles d'eau et refonte des parkings avec un accès règlementé.

Conclusion

Les travaux menés dans le cadre du 1^{er} contrat de ville sur l'ensemble du quartier ont permis d'améliorer les résidences sur le plan thermique particulièrement et ont apporté un changement remarquable en termes esthétiques.

Toutefois, l'évaluation du 1er contrat de ville démontre la sur-représentation des familles de plus de 6 personnes ainsi que la présence d'une suroccupation importante à hauteur de 27,5 % (7% sur l'ensemble de la ville et 4 % pour la CCG), questionnant alors des potentielles situations de mal logement au sein des copropriétés, structurées en petits logements. Sur l'ensemble du quartier, le besoin de faire baisser les charges s'est exprimé.

Le devenir du contrat

Les ateliers de travail avec les partenaires, les rencontres avec les habitants, ont fait émerger les nouvelles orientations du contrat de ville 2024/2030.

Le contrat doit être dirigé vers deux publics jugés prioritaires : les femmes et les jeunes, et se concentrer sur deux besoins essentiels :

- La poursuite et l'accentuation de l'accompagnement de proximité des habitants
- L'amélioration de leur environnement de vie.

I - LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONTRAT - PARTAGER LE CONTRAT

A | LES GROUPES DE TRAVAIL (Annexe : Constitution groupes de travail)

Ce sont 6 groupes de travail avec des techniciens partenaires qui ont été formés en fonction des thèmes qui avaient émergés lors du précédent contrat et qu'il fallait soit poursuivre et renforcer, soit créer :

Social, Enfance, Sécurité, Économie/Emploi/Formation, Santé, Environnement/Cadre de Vie

A ces groupes, s'est rajouté un groupe appelé « test » qui réunissait des femmes du quartier entre 8 et 10 de façon régulière. La constitution d'un groupe fermé sur des temps prédéterminés s'avérant difficile à mettre en place, nous nous sommes appuyés sur les actions collectives proposées par la médiation sociale et sur les rendez-vous individuels, temps masqués qui permettaient de questionner les habitants sans formalisme trop lourd et qui par ailleurs permettaient, peut-être, une plus libre expression. Par ailleurs cela nous a permis d'élargir notre panel en nous adressant à des personnes qui ne fréquentaient pas le Conseil Citoyen

Pour toucher les jeunes, public volatile par excellence, nous avons opté pour des discussions informelles soit sur le quartier, soit quand ils fréquentaient l'espace jeune de la ville et ses activités.

- **Une élaboration partenariale de terrain (annexe : Liste partenaires participants) : pragmatisme et proximité**

Nous avons privilégié les partenaires quotidiens et de terrain. La volonté affichée étant de faire un contrat pragmatique au plus près des besoins et des moyens qui nous sont accordés.

Un consensus s'est formé autour d'un contrat simple et lisible pour lui permettre d'être réaliste et évolutif. L'expérience de l'ancien contrat a montré que ce dernier bien que très travaillé n'avait pas pris en compte les moyens existants pour son animation et d'une façon plus générale la réalité des moyens sociaux du territoire. De nombreuses fiches actions sont restées sans réponses, faute de moyens pour les exploiter.

Ces idées ont été confortées par les souhaits des habitants qui réclament avant tout de la proximité et de l'écoute, éloignés des dispositifs complexes qui réclament une ingénierie souvent lourde et chronophage pour les intervenants de terrain au détriment du contact humain.

B | LES ORIENTATIONS DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS : DES ATTENTES ET DES BESOINS QUI ÉVOLUENT

B.1 : La notions de parcours

Le suivi des usagers dans la durée se révèle être une méthode incontournable si l'on veut permettre une amélioration de la situation sociale des habitants qui viennent solliciter les services de la Médiatrice ou de la Coordinatrice du PRE.

Nous pensons qu'il faut imaginer le travail auprès de nos deux publics prioritaires, les femmes et les jeunes, en fonction d'un parcours qui permettrait étape après étape d'amener la personne vers une meilleure insertion sociale et ou professionnelle.

On ne peut plus travailler au coup par coup avec un usager en difficulté. Nous n'inventons rien, ce type d'approche est une évidence pour l'ensemble des travailleurs sociaux qui œuvrent dans le champ de l'insertion. Nous dirons que nous progressons dans le fonctionnement de notre politique sociale sur le quartier.

Une telle méthode requiert que l'on mette en place les actions qui permettront ce parcours.

Nous avons défini un parcours type pour les deux publics, qui est bien entendu aménageable en fonction des situations.

B.2 : les axes priorités pour les parcours : le choix des objectifs

a) Le parcours au féminin

Le parcours type lié aux femmes, notamment celles qui s'installent sur le quartier, se décline autour de plusieurs axes :

- L'accès aux droits : qui permet de se donner les moyens d'agir
- La garde d'enfants : qui permet de libérer et de donner du temps pour soi
- L'apprentissage du Français : qui permet de comprendre et de s'insérer
- Le soin de soi : qui permet le bien-être et la confiance
- L'approche du monde du travail : qui permet l'indépendance

b) Le parcours Jeunes

Le parcours des jeunes est lié à celui des femmes à travers la parentalité.

Notre observation des situations que nous rencontrons au quotidien, nous démontre que les parents, très souvent, ne maîtrisent pas le fonctionnement de l'école et que les jeunes issus de ces familles, surtout quand ils connaissent des difficultés scolaires, subissent assez souvent leur orientation.

Il s'agit donc de donner aux jeunes et à leurs parents les moyens de mieux comprendre le système scolaire et d'être le plus possible acteur de leur orientation professionnelles en passant par :

- Un accompagnement à la scolarité dès l'entrée en école primaire pour découvrir l'univers de l'école et tout le dispositif d'aides (Péri et extra-scolaire)
- Un accompagnement à l'orientation pour les collégiens
- Un accompagnement à la formation

Cela se lie avec la politique jeunesse dont l'objectif est de donner les outils aux jeunes qui leurs permettent l'autonomie.

Ces objectifs vont se retrouver dans chaque axe développé dans les deux nouveaux piliers du contrat.

II / DEUX NOUVEAUX PILIERS

A | PILIER POPULATION

A.1 – L'accompagnement Social : des actions directes vers la population

Pour les habitants

► Etendre et Développer le Français Langue Etrangère

Des actions sont déjà mises en place par la Maison des Habitant/Centre Social et une association « carrefour des cultures » regroupant des bénévoles, souvent professeurs à la retraite

- ✓ Renforcer le FLE en élargissant les niveaux proposés aux bénéficiaires.
- ✓ Proposer des premières sessions sur le quartier (attirer les personnes qui hésitent)

Objectif convention de mission 2024/2027, Commune /Centre Social

► Renforcer les actions de l'Espace Public Numérique pour lutter contre la précarité numérique

Un EPN est implanté sur le Centre Social et un Espace France Service est disponible à proximité du quartier :

- ✓ Délocaliser sur le quartier des initiations sur téléphone portable et sur tablettes personnels ou ordinateurs pour faciliter l'accès aux sites des Services Publics et associés (banques, assurances, ...)
- ✓ Mise à disposition d'un puis deux ordinateurs, en fonction de la demande en accès libre

Question du réseau ?

Objectif convention de mission 2024/2027 Commune /Centre Social

- ✓ Accompagner les personnes non autonomes sur l'Espace France Service

Mise en œuvre : Médiation Sociale

► Développer l'accompagnement au budget (notamment pour les factures énergie)

Demande forte des habitants : les hausses des couts de l'énergie inquiète. Il faut en profiter pour travailler sur l'ensemble de la gestion du budget de la famille.

Une démarche en ce sens est engagée à travers des ateliers de cuisine développés par la CESF du CCAS. Ces derniers abordent le budget nourriture, ils peuvent s'élargir au budget familial.

- ✓ Mettre en place des actions collectives et des accompagnements individuels sur le budget familial.

- ✓ Mise en place d'ateliers d'économie d'énergie

Mise en œuvre : CESF Médiation Sociale /CESF CCAS /CESF Centre Social /CESF Halpades

► Aider les parcours administratifs de santé (CPAM, Mutuelles)

De nombreux dossiers gérés par la CPAM sont en souffrance entraînant parfois des situations financières difficiles. (Retard de prise en charge de soins)

- ✓ Développer un partenariat de proximité avec la CPAM (un contact privilégié)
L'accès aux mutuelles, pour ceux qui ne peuvent pas bénéficier de la mutuelle complémentaire solidaire, reste très compliqué. Le système n'est pas équitable a revenu

équivalent. (Prise en compte minima sociaux / prise en compte revenus fiscaux). La question se pose également de l'accès droit.

- ✓ Mettre en place un lien avec l'offre de mutuelle développée par la CCG pour permettre une aide administrative voire financière.

Mise en œuvre : *Médiation Sociale*

► Lutter contre la précarité alimentaire en réunissant les acteurs pour optimiser l'aide alimentaire

Nous avons une visibilité très moyenne sur la précarité alimentaire des habitants du quartier et la qualité de produits achetés. Il est certain qu'une solidarité interne existe (elle a fonctionné pendant la pandémie) et que les associations dont Arc en Ciel et services sociaux jouent leur rôle à travers la distribution de bons alimentaires.

Cependant, une frange d'habitants pourrait être plus vulnérable, les personnes hébergées (jeunes en errance) et certains habitants du St Georges (migrants avec ou sans papier arrivés depuis moins de 6 mois (délais pour l'aide du CCAS)).

- ✓ Repérer les situations potentiellement à risque (travail de terrain de la médiation en lien avec l'association de quartier)
- ✓ Réunir les acteurs pour organiser une aide alimentaire spécifique
- ✓ S'appuyer sur les deux jardins partagés pour permettre leur mise à disposition au public fragile (Susciter l'accompagnement des jardiniers)
- ✓ Action à l'éducation alimentaire

Mise en œuvre : *Médiation Sociale, CESF CCAS*

► Pour les professionnels

► Former les agents sociaux à l'approche interculturelle

Les professionnels rencontrent des usagers issus de cultures très différentes et avec des habitudes de vie parfois éloigné de nos nôtres. Ils éprouvent le besoin de mieux les connaître, pour mieux les accompagner dans leur parcours d'insertion.

- ✓ Mettre en place des formations

► Développer les rencontres inter professionnelles type « Table ronde sociale »

Le besoin d'échanges, de rencontres, de temps de réflexion est une demande forte des professionnels

- ✓ Organiser au moins un temps de rencontre annuel sur une demi-journée qui réunissent l'ensemble des acteurs sociaux du territoire.

La question de la Discrimination

Pour la première fois, les femmes du quartier ont parlé discrimination. Elles sont plusieurs à dénoncer des accueils administratifs au mieux condescendants ou pire, dégradants.

Certaines ont exprimé clairement leurs hésitations voire leurs renoncements à se rendre vers des guichets ou à appeler un service. Cela a été parfois constaté par les différentes médiatrices sociales lorsqu'elles soutiennent des habitants sur des rendez-vous téléphoniques.

Elles n'ont jamais employé le terme « Racisme » mais être une femme, racisée et s'exprimant avec un français hésitant s'expose à des comportements parfois douteux d'expressions d'exaspération et de lassitude de leurs interlocuteurs.

A.2 – L'accompagnement des Familles : le point central du contrat

L'accompagnement à la parentalité est la demande essentielle qu'elle provienne des professionnels ou des habitants.

A ce titre, les familles monoparentales sont un public pour lequel il est nécessaire de prioriser les accompagnements. Elles sont par essence plus vulnérables car en plus grande précarité. Même si le taux de 14% sur le QPV reste en-deçà de celui de la commune (16%), c'est une catégorie de la population pour laquelle l'action d'accompagnement à la parentalité, entre autres, est primordiale.

Accompagner la parentalité, c'est penser un parcours « Femmes » à travers la garde d'enfants, ce que les habitantes ont appelé la « solidarité écoles », le prendre soin de soi, la mobilité (permis de conduire), les formations, pour obtenir l'autonomie et la stabilité que peut procurer un revenu régulier et suffisant.

Pour ce faire, plusieurs axes ont été définis :

- ✓ Déconcentrer des actions du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du Centre Social vers le quartier pour le faire découvrir et inciter les jeunes mamans à s'y rendre.

Mise en œuvre *Centre social, Médiation sociale*

- ✓ Poursuivre le développement d'actions collectives familles pensées et organisées avec les femmes qui fréquentent la salle.

Mise en œuvre *Médiation Sociale*

▪ Mettre en place des Accompagnements Psychologiques pour les enfants et leurs familles

On voit le bénéfice de ces accompagnements sur les enfants du PRE et parfois, quand nous avons pu le faire, sur les parents. Il est possible de les étendre à d'autres enfants ou adolescents et à leurs parents lorsque les travailleurs sociaux le jugeront utiles.

Grâce au PRE, nous avons un réseau de professionnels qui peut intervenir et qui a l'avantage de connaître le quartier et ses difficultés.

Mise en œuvre *Médiation Sociale, Coordinatrice PRE*

- Poser une réflexion sur les modes de garde d'enfants pour les mamans en recherche d'emploi, formation ou création d'entreprise.

Cet axe existait déjà dans le contrat précédent mais au lieu de nous focaliser exclusivement sur les crèches, il est envisagé de travailler avec des femmes du quartier qui pourraient :

- ✓ Obtenir un agrément d'Assistantes Maternelles : des habitantes dont les compétences sont reconnues, garde des enfants à domicile sans les déclarer. L'agrément, outre de les mettre en règle avec le droit et donc sécuriser l'accueil, permettrait à la fois d'augmenter le nombre officiel de places pour les 0/3 ans sur le territoire et de donner à ces femmes, la possibilité d'ouvrir des droits sociaux et à la retraite.

- ✓ Créer et organiser une garde d'enfant « solidaire ». Réservée aux enfants de plus de 3 ans en petit nombre (moins de 7), c'est un projet qui requiert une implication forte des parents. La proposition s'appuie sur l'idée que des mamans se regroupent pour garder les enfants de celle qui doit s'absenter. Elles pourraient utiliser les locaux de la médiation sociale qui sont spacieux et équipés de jeux.

Mise en œuvre : *Médiation Sociale, Service Petite Enfance de la CCG, Association du quartier, CAF*

▪ **Faire découvrir aux parents l'univers de l'école :**

Le fonctionnement de l'école, le parcours scolaire, les activités périscolaire et extrascolaires, les obligations, les aides financières et administratives qu'ils pourraient recevoir, ...

- ✓ Resserrer les liens entre les acteurs professionnels du quartier et le service enfance de la commune (ex : Participation au PEDT (Projet Educatif Territorial) pour faire valoir les besoins spécifiques du quartier.
- ✓ Organiser des visites de l'Ecole de quartier
- ✓ Accompagner enfants et parents dans la découverte des activités périscolaires et extra-scolaires
- ✓ Faire des interventions dans les temps collectifs sur le quartier pour expliquer et promouvoir l'école.
- ✓ Ouvrir une classe de toute petite section sur l'école du quartier en privilégiant les enfants du QPV
- ✓ Développer les « vacances apprenantes » et inciter les parents à y adhérer.

Mise en œuvre : Médiation sociale, PRE, Education Nationale, Service Education

A.3 – L'accompagnement Jeunesse : la nécessité

Comme nous l'avons vu précédemment, le Quartier est très jeune avec, de plus, un mouvement migratoire important. Entre des situations scolaires compliquées notamment pour les garçons, des logements surpeuplés, une précarité sociale et parfois culturelle, les questionnements propres à toutes les générations et tous adolescents et un trafic de drogue visible en pied d'immeuble, les jeunes ont besoin d'accompagnement pour prendre des repères et de l'autonomie. Ils ont besoin d'écoute, de lieux d'expression et de perspectives.

Leur demande a évolué. Lors du 1^{er} contrat, le discours des garçons tournait autour de la « Salle » sur le quartier, dédiée aux jeunes, qu'ils géraient en totale indépendance et équipée du matériel télévisuel et informatique adéquat. Les filles étaient rares et ne s'exprimaient pas.

Aujourd'hui, la demande de salle n'est pas revenue dans nos entretiens. Est-ce par lassitude ? Ou parce qu'elle existe avec le Tiers Lieu situé hors du quartier pourtant.

En revanche, ils et elles évoquent la formation et l'emploi comme première préoccupation. Les filles, souvent étudiantes en enseignement supérieur y ajoutent comme leurs aînées, la discrimination. Elles expriment clairement que le port du voile, que toutes ne portent pas, est un frein aux stages et à l'emploi, en donnant des exemples concrets. Comme sur d'autres quartiers défavorisés du territoire national, elles parlent de la difficulté d'être issue d'un quartier, femme et racisés, voire musulmanes pratiquantes.

▪ **Développer les chantiers éducatifs**

Les chantiers éducatifs sont plébiscités. Portés sur le quartier par l'Association Passage, ils permettent d'avoir une activité rémunérée, d'ouvrir une possibilité pour les participants de coconstruire des projets de loisirs comme des voyages et, les professionnels le constatent, d'être fier d'un travail accompli sur le quartier qu'ils brandissent comme une preuve de leur valeur.

Mise en œuvre : Association Passage, Médiation sociale

▪ **Aider à l'orientation scolaire des élèves notamment des collèves**

Dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'observation de la situation des jeunes scolarisés notamment au collège, la question du manque de repères dans l'orientation après la 3^e revient souvent pour ceux qui rencontrent des difficultés scolaires.

La commune ne bénéficie pas d'un PIJ et le CIO se trouve à Annemasse. Travailler en collaboration avec les collèges de secteur pour mieux accompagner et expliquer les possibilités offertes, le service jeunesse, qui reçoit de nombreux jeunes du quartier, peut le faire à travers des animations et des points écoute/information dès la 4^e.

- ✓ Rencontres régulières organisées entre l'Inspection de l'Education Nationale, la Médiation Sociale, le service Jeunesse et Passage
- ✓ Repérage des situations par la Médiation Sociale et Passage avec l'Education Nationale pour une prise en charge individuelle et un lien avec les parents.
- ✓ Intervention dans les lycées et collèges à double-voix par le service jeunesse et la MLG
- ✓ Visite des entreprises apprenantes avec les jeunes du quartier
- ✓ Accompagnement des 3^e dans leur recherche de stage auprès des entreprises du territoire en adéquation avec leurs souhaits.

Mise en œuvre : Médiation Sociale, Service Jeunesse, Passage, Collèves

▪ **Permettre la création de formations qualifiantes sur le territoire.**

Il n'existe qu'une offre limitée sur le territoire d'établissements offrant des formations professionnelles qualifiantes Certains jeunes ont du mal à se projeter et accepter des temps de trajets longs voire un internat qui peut avoir également un coût pour les familles. Ni la commune, ni la CCG n'ont la compétence pour développer des formations.

En revanche des actions sont envisageables :

- ✓ Mettre en place des temps d'information avec la MLG sur le quartier avec des groupes préalablement repérés (Information sur le Contrat d'Engagement Jeunes notamment)
- ✓ Accompagner physiquement les jeunes pour découvrir les lieux de formation
- ✓ Informer les familles sur l'obligation de formation pour le 16/17 ans
- ✓ Faire découvrir les métiers de la fonction publique pour ensuite les insérer dans nos administrations en contrat d'apprentissage (La Mairie est une collectivité apprenante)
- ✓ Développer l'information et l'incitation à la participation au SNU

Mise en œuvre : Médiation Sociale, Service Jeunesse

▪ **Aider à la mobilité (déplacement vers lieux de formation/d'emploi, permis de conduire, véhicules ...)**

La mobilité est une question ancienne sur le territoire. Se rendre dans certains points de l'agglomération d'Annemasse ou à Annecy est plus compliqué que de se rendre à Genève.

Nous sommes démunis face à cette question. La création d'un garage solidaire n'est pas dans nos capacités. Cependant, nous pouvons informer sur les aides aux permis de la MLG ou des aides aux financements possibles à travers le CCAS.

L'accompagnement physique par la médiatrice pour un rendez-vous ponctuel est également possible.

L'aide par un prêt pour l'achat d'un véhicule est une option à étudier dans le cadre de la réflexion sur l'évolution des aides sociales du CCAS.

Mise en œuvre : Médiation Sociale

▪ **Accompagner la sexualité des adolescents**

Même s'ils ne l'ont pas explicitement posé comme une priorité, les questions autour de la sexualité, du genre, du sexisme reviennent souvent dans les propos des jeunes.

Des actions sont encouragées de développement qui intègrent les jeunes du quartier :

- Des actions de théâtre forum poursuivies avec des ateliers en direction des classes de 3e expérimentées en 2023 au sein du Collège Rousseau pourraient être reconduites.
- Une collaboration étroite lancée en 2024 entre le service jeunesse et l'association « Adèlephi », dont l'objectif est de sensibiliser, informer et mettre en œuvre des actions autour de vie sexuelle et affective.

Mise en œuvre : Service Jeunesse

- **Remettre en place le sport en pied d'immeuble**

Comme pour les chantiers éducatifs, le sport en pied d'immeuble est très apprécié. Praticué sur le City Stade qui jouxte le quartier, il a existé pendant plusieurs années grâce à des conventions passées avec des clubs locaux (Football, Basket, Boxe). Le défi est de pouvoir relancer cette action que s'est arrêtée avec la pandémie et surtout la difficulté pour les clubs à trouver des encadrants disponibles en fin de journée au moment où les clubs ont leurs entraînements.

Il existe des actions plus générales en direction des jeunes de la commune. Le mercredi, une action foot en salle est animée dans un gymnase municipal pour les 11/14 et les 15/17 ans par le service Jeunesse. Une majorité des jeunes qui la fréquentent sont issus du QPV. Le centre Social met en place également des activités le mercredi. Mais le souhait est de proposer des activités proches du quartier, plus diversifiées et en fin de journée.

Mise en œuvre : Service des sports, Service Jeunesse

- **Découverte multi sports**

Permettre aux jeunes adolescents (10/14 ans) de découvrir des activités sportives différentes, apprendre les règles du travail collectif.

Mise en œuvre : Centre Social

B | PILIER CONDITIONS DE VIE : L'AMÉLIORATION DU QUOTIDIEN

L'évolution des besoins : du cadre de vie au cadre de soi

Avec la rénovation des deux résidences et les efforts faits en matière d'embellissement des extérieurs, le cadre de vie n'est plus dans les objectifs prioritaires des habitants. Leurs préoccupations se tournent vers les sécurités sanitaire, administrative, économique et la tranquillité publique.

B.1 - La Santé : un besoin que nous ne pouvons plus ignorer

Absente du 1er contrat, la santé devrait être un axe important de ce nouveau contrat.

Notre territoire subit une pénurie très importante de soignants notamment de médecins libéraux. Même si aucun chiffre ne permet de le vérifier, de nombreux habitants se trouvent sans médecins traitants (selon les estimations des professionnels de santé, il manquerait entre 6 et 8 médecins généralistes sur la commune).

Il est évident que les plus démunis, surtout les migrants arrivant sur la commune, sont les premiers touchés. Il est donc important de pouvoir au moins mener des actions de prévention dans des secteurs où les besoins sont reconnus.

Un Contrat Local Santé, piloté par la CCG, vient d'être élaboré. Il a permis entre autres de déterminer les domaines prioritaires qui nécessitent des interventions.

- **Mise en place d'une médiation santé** (aider aux parcours de santé des habitants et développer les actions de préventions).

Pour mener à bien les actions ci-dessous, les développer et en produire d'autres, il serait nécessaire d'avoir un technicien dédié sur ces questions. Un dossier en ce sens a été déposé par l'association Aries auprès de L'ARS pour le financement, en partenariat avec la CCG et la commune, d'un poste d'animateur santé.

- **Développer la prévention en santé mentale**

- Former les agents au 1^{er} secours en santé mentale pour mieux connaître et orienter ces Pathologies
- Permettre un plus large accompagnement psychologique des habitants (prévention des violences intra-familiale, du suicide, ...)

- **Développer la prévention des addictions**

L'association Apreto intervient sur la commune depuis 2014 avec la mise en place, grâce à un financement croisé entre l'ARS et la commune, de deux consultations jeunes consommateurs de 3h chacune.

L'objectif serait de pouvoir développer des actions de médiation et de prévention avec la collaboration du service jeunesse.

- Médiation sur le tiers jeunesse et sur le quartier
- Renforcer et rendre régulières des actions de prévention dans les établissements scolaires en lien avec les infirmières scolaires.

- **Développer la prévention des cancers**

A travers les besoins repérés par le Contrat Local Santé :

- Actions de prévention sur les principaux cancer (seins, utérus, colorectal) en s'appuyant sur les temps collectifs au sein du quartier
- Action d'information au sein de la grande surface du quartier

B.2 – L'emploi et la formation : un nouveau souffle à trouver

Le taux d'inscription des habitants à France Travail est très faible (*annexe document France Travail*). Il semble nécessaire de remobiliser les habitants pour qu'ils puissent ouvrir, grâce à cette inscription, leurs droits à la formation, notamment pour les femmes qui sont très peu inscrites à France Travail.

La déconcentration de formations sur le territoire du Genevois est également essentielle pour permettre aux demandeurs d'emploi de se projeter sur un parcours de formation.

Ces deux objectifs passent d'abord par une réorganisation du partenariat entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation du territoire.

- Réunir régulièrement (1 à 2 fois par an) France Travail, la Mission Locale du Genevois, l'Etat, la CCG, la Cité des Métiers et la commune pour faire le point sur l'emploi à travers **la création d'un Comité Stratégique autour de l'emploi**.

L'action de ce Comité recouvrirait l'ensemble du territoire mais favoriserait des échanges d'informations qui permettrait un suivi plus régulier de la situation de l'emploi et de la formation sur le quartier

- **L'accompagnement à la recherche d'emploi**

Dans le lien construit avec les habitants :

- Donner la priorité à l'accès aux droits qui passe par l'inscription à France Travail.
- Accompagner, si besoin, le suivi des personnes au RSA et celui de leurs parcours de formation

Mise en œuvre : *Médiation Sociale/CCAS*

- **Développer une politique de formation sur le territoire**

Les propositions de formations se concentrent sur l'agglomération Annemassienne et très peu sur la Communauté de Commune du Genevois.

- En lien avec la Région AURA et France Travail, proposer des actions de formation de base type FLE, atelier CV, pour encourager les demandeurs d'emploi à poursuivre sur des formations plus qualifiantes à l'extérieur du territoire.

- Développer avec la collaboration des collectivités locales, les contrats aidés : Parcours Emploi Compétences, pour donner la possibilité d'un retour à l'emploi accompagné d'une formation professionnelle.

B.3 – Le Cadre de vie : la tranquillité souhaitée

- **Le besoin du sentiment de sécurité**

Le quartier est calme et la sécurité des habitants est assurée. Les forces de l'ordre et les agents de terrain ont tout de même constaté une certaine dégradation de la situation, due essentiellement au trafic de stupéfiants.

Les habitants quant à eux oscillent entre dénonciation du point de « deal » situé au 33 de la route de Thairy (Résidence Halpades) et une « omerta » sur la situation du trafic sur le Saint Georges. Les résidences vivent en fait des situations différentes.

➤ **La résidence Halpades** connaît depuis de nombreuses années un point de « deal » au pied d'un immeuble situé au centre du quartier. Tenu par quelques jeunes, jusqu'à ces dernières années, il semblait assez « amateur » et lié à un commerce très localisé essentiellement entre jeunes du lycée et jeunes du quartier, pour des transactions portant sur du cannabis.

Aujourd'hui, ce trafic, selon l'expression des forces de l'ordre, s'est professionnalisé. Il semble beaucoup plus structuré avec une organisation supra certainement extérieure au quartier. Les habitants expliquent clairement y voir des jeunes qu'ils ne connaissent pas.

Les enquêtes semblent montrer qu'effectivement des jeunes extérieurs au quartier parfois même de la commune sont impliqués dans ce trafic qui s'est étendu sur un autre secteur de la commune à proximité de la gare. L'inquiétude vient de plusieurs éléments, l'intimidation des habitants qui n'existaient pas auparavant, des actes de violences jusque-là inconnus comme le passage à tabacs et la séquestration d'un jeune à la suite d'une altercation entre deux bandes, la commercialisation de nouveaux produits comme la cocaïne et la litanie des incivilités liées au rassemblement : dégradations, salissures, bruits.

Enfin, ce trafic, devenu plus important, génère des revenus qui peuvent potentiellement attirer des concurrents et créer une violence plus grave.

➤ **La résidence Saint Georges** vit une situation différente. Si un trafic est implanté, il s'agit, selon les forces de l'ordre, d'une organisation mafieuse qui se sert de certains appartements comme lieu de stockage de produit comme l'héroïne ou de point de chute pour des complices.

Ici, pas de dénonciation directe des habitants. Les locataires du St Georges sont connus pour leur mutisme et il est souvent difficile de les intégrer dans nos actions collectives mêmes si cela évolue dans le bon sens. La nationalité kosovare de nombreux résidents peut expliquer un sentiment de crainte vis-à-vis d'une mafia originaire de leur région de migration. Par ailleurs, la « qualité » de sans papier pour certains d'entre eux les poussent à la discrétion.

Les habitants qui ont participé à nos entretiens réclament finalement des choses assez basiques :

- Assurer une présence régulière des forces de l'ordre sur le quartier. L'envie est de voir les forces de l'ordre dans le quartier pas seulement pour des contrôles, des perquisitions ou des arrestations. Cela peut passer par des patrouilles régulières de la Police Municipale qui permettrait d'engager un dialogue avec les habitants
- Assurer un lien avec les jeunes. Le souhait est de voir un travailleur social sur le quartier dédié aux jeunes pour les accompagner
- Lutter contre le trafic de stupéfiants.
- Développer les actions de sécurité routière : lutter contre les Rodéos et engager des actions de prévention auprès de plus jeunes.
- Lutter contre les voitures ventouses sur le parking de la résidence. Ce qui est fait de façon régulière par une collaboration être Halpades et la Police Municipale.

L'appel à projet de la MIDE/LCA

Nous avons décidé de répondre à l'appel à projet proposé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives sur la « prévention de la participation des jeunes au trafic de stupéfiants ».

Cet appel à projet s'appuie sur deux axes qui correspondent parfaitement à nos objectifs :

- ▶ les compétences psycho sociales des jeunes
- ▶ la parentalité.

Sans préjuger de la suite qui sera donnée à notre candidature. Cet appel à projets, outre l'accompagnement méthodologique qui nous ferait progresser dans nos compétences, permettrait à la fois de pouvoir s'attacher les compétences d'un travailleur social qui allierait la coordination du dispositif et le travail de terrain auprès des jeunes et également d'imaginer, mettre en place, ou d'accroître des actions de soutien à la parentalité existantes ou à créer.

Dans un quartier rénové, dépenser moins, vivre plus confortablement

- ▶ **Réduire les factures d'eau, de gaz et d'électricité des occupants, améliorer leur confort. Sensibiliser et convaincre les occupants pour adopter des gestes efficaces avec des actions individualisées et collectives.**

Les CESH accompagnent les ménages notamment dans leur gestion du budget : le poids des charges liées au logement est démontré, les aides existantes sollicitées.

Des ensembles d'outils de type moussesurs, ampoules led, chiens de porte pour limiter les courants d'air, thermomètres, bloc de prises électriques avec interrupteur etc. seraient remis aux habitants avec des ateliers de sensibilisation mis en œuvre par des intervenants spécialisés (type « innovales » avec des financements à rechercher).

Le quartier développe de nombreuses animations, dans lesquelles des actions de sensibilisation particulières pourraient être mises en œuvre de manière festive. Des jeux de société spécialisés peuvent également sensibiliser aux gestes économes.

Pour les occupants des copropriétés, une incitation à prendre un rendez-vous avec un technicien habitant pour une visite à domicile permettant d'établir un diagnostic au logement et d'apporter des conseils personnalisés pourrait convaincre davantage encore de mettre en place les bons gestes économes et améliorer le confort (recherche des fuites d'eau, gestion de la température, des aérations, de l'humidité...). Ces quelques diagnostics pourraient, le cas échéant, nourrir le diagnostic multicritère.

- ▶ **Mieux connaître les copropriétés Le Saint Georges, leurs occupants, définir et amorcer si nécessaire un projet de redressement durable**

Etablir le diagnostic multicritère et le projet de redressement le cas échéant.

Le projet de territoire et le Programme local de l'habitat prévoient pour le territoire de la CCG un « Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés » cofinancé par l'Anah. L'objectif est de mieux connaître les copropriétés du territoire avec une étude statistique, de mener des diagnostics multicritères pour les copropriétés présentant des signes de fragilité et d'inciter les copropriétaires à mieux comprendre leurs droits et devoirs.

Le diagnostic multicritère de la copropriété porte sur toutes ses composantes notamment sur les caractéristiques sociales et économiques de la copropriété (connaître les occupants qu'ils soient propriétaires occupants, locataires ou autres...), l'état du bâti, le fonctionnement de ses instances, la sécurité, les aménagements extérieurs...il serait important qu'une dizaine de parties privées

puisse être diagnostiquée. En effet, si les parties communes ont pu être renouvelées, les parties privées pourraient rencontrer des désordres qu'il conviendrait de qualifier afin d'agir en conséquence.

Si nécessaire, un plan de redressement opérationnel pourra être produit. Il détaillera alors les actions à mettre en place en fonction des champs de compétences de l'ensemble des acteurs et des financements à associer. L'Anah pourrait alors dans certaines conditions accompagner financièrement la copropriété dans son projet de redressement.

- ▶ **Améliorer l'attractivité du quartier**

a) Valoriser la vie du quartier :

De nombreuses initiatives existent sur le quartier : cafés des habitants, fête du quartier, jardin partagé...Une communication plus large gagnerait à être diffusée afin de valoriser la richesse des animations. De plus, des aménagements extérieurs ciblant le développement de la biodiversité et permettant de lutter efficacement contre les îlots de chaleur pourraient être élaborés en partenariat avec les occupants afin de les sensibiliser à cette problématique et faire en sorte qu'ils soient partie prenante dans la démarche.

b) Accueillir les demandeurs de logements locatifs sociaux

Les candidats retenus pour l'attribution des logements locatifs sociaux pourraient bénéficier de cette communication particulière

c) Poursuivre l'attribution des logements sociaux dans un souci de mixité sociale

Les règles d'attribution ont évolué récemment en quartier politique de la ville. Les attributions de logements locatifs sociaux aux ménages relevant du DALO ne sont plus possibles. Il est évoqué la possibilité de déroger aux plafonds de ressources ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle politique des loyers selon le choix des bailleurs. Une commission de coordination doit être créée pour définir les candidats disponibles.

A noter, en 2023, sur 27 attributions en quartier politique de la ville, 21 l'ont été aux ménages des 2^e, 3^e et 4^e quartile, soit 77.78 % (75 % en 2022) pour un objectif de la convention intercommunale d'attributions à 70 %.

d) Poursuivre la reconstruction des logements au sein du St Georges

Les copropriétés sont structurellement composées de petits logements. Le projet de Haute-Savoie Habitat de restructurer les petits logements en logements plus grands pourrait permettre d'apporter plus de diversité dans la copropriété. Il pourrait être étudié la possibilité d'un portage et de questionner notamment le développement à termes de la présence de propriétaires occupants. La stratégie à développer pourrait s'intégrer dans le volet redressement de l'étude menée dans le cadre du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés.

	Accompagnements		Outils		Diagnostic		Reconstruction	
	CESE	Techniciens	économies d'énergie	Animations	multicritères	Comm	logements sociaux	
Ville de St Julien	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
CCG	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
CEE	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
Anah	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
Banque des territoires ?				?			◆	
Haute-Savoie Habitat							◆	

CONCLUSION

Comme vous le constatez, c'est un contrat synthétique et concret que nous avons essayé de réaliser. Il colle aujourd'hui à la réalité du terrain mais nous savons avec l'expérience du 1^{er} contrat qu'il ne faut pas figer les choses d'où le choix, peut être contestable, de ne pas rédiger de fiche actions qui souvent restent sans suite faute d'un suivi suffisant.

Ce contrat évoluera en fonction des moyens que nous pourrions obtenir, de la disponibilité des partenaires, de l'évolution des situations quotidiennes et donc de la vie du quartier.

Le 1^{er} contrat a réalisé des avancées importantes liées au cadre de vie et au lien entre et avec les habitants. C'est sur ce dernier point qu'il faut poursuivre nos efforts car, les habitants réclament avant tout de la proximité qui se traduit par de l'écoute et du soutien.

Poursuivre nos efforts pour l'accès aux droits, donner les moyens de mieux vivre individuellement et collectivement, donnera à ce quartier et à ses habitants, le sentiment qu'ils sont pleinement inclus dans le territoire du Genevois.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Evaluation du contrat de ville 2015/2023 (*pièce jointe*)
- **Annexe 2** : Les chiffres clés du territoire
- **Annexe 3** : Les partenaires du Contrat de Ville
- **Annexe 4** : Les groupes de travail
- **Annexe 5** : Les statistiques emploi du Quartier (*pièce jointe*)

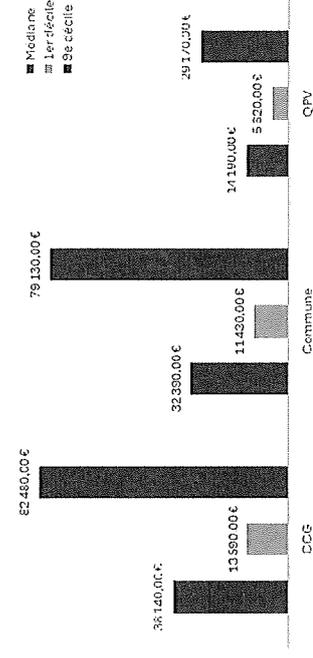
LES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

SUPÉRIORITÉ 7 ha pour 1.100 habitants

POPULATION SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE (INSEE 2020) **45.4 %**

❖ 15% de la commune ❖ 9% pour l'EPCI

REVENUS DISPONIBLES PAR UC (INSEE 2020)



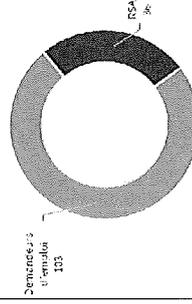
INDICATEURS QPV / CCG

	QPV	CCG
Jeunesse	280	190
Population de nationalité étrangère	40%	25%
Familles monoparentales	14%	16%

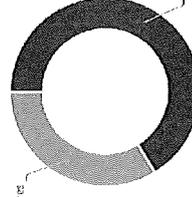
INDICATEURS EMPLOI

	QPV	COMMUNE
15/64 ans Femmes	45%	68%
Etrangers	37%	61%
	31%	60%

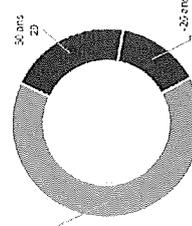
QPV - Répartition par statut



QPV - Répartition par sexe



QPV - Répartition par âge



LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

PARTENAIRES 2015	<p>L'Etat : Sous-Préfet, le/la Délégué(e) du Préfet à la Politique de la Ville</p> <p>Le Ministère de l'Intérieur (Gendarmerie)</p> <p>La DDCS /DDETS</p> <p>La Commune : le Maire et ses adjoints</p> <p>La CCG : les élus</p> <p>La Région Auvergne RhôneAlpes (qui depuis s'est désengagée)</p> <p>Le Conseil Départemental de Haute Savoie</p> <p>L'Éducation Nationale</p> <p>L'Agence Régionale de Santé</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>La Caisse d'Allocations Familiales</p> <p>La Caisse des Dépôts et des Consignations</p> <p>Halpades</p> <p>Le Syndic de Copropriété de la Résidence SaintGeorges</p> <p>Les représentants du Conseil Citoyen</p>
PARTENAIRES QUI NOUS ONT REJOINT	<p>La Maison des Habitants Centre Social</p> <p>La Mission Locale du Genevois</p> <p>L'association Passage (Prévention spécialisée)</p> <p>L'association Espace Femmes (Prévention des violences faites aux femmes)</p> <p>L'association Apreto (Prévention des addictions)</p> <p>L'association Trait d'Union (Insertion)</p> <p>Haute Savoie Habitat</p>

LES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE SOCIAL – MARDI 10 OCTOBRE MATIN	
<p>Participants</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Programme de Réussite Educative ❖ Centre Communal d'Action Sociale ❖ Pôle Médico-Social ❖ Maison des Habitants ❖ Association Arc en Ciel 	<p>S U J E T S</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnements des familles ▪ Précarité alimentaire et énergétique ▪ Précarité informatique ▪ Français Langue Etrangère
GROUPE ENFANCE – JEUDI 12 OCTOBRE APRES-MIDI	
<p>Participants</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Programme de Réussite Educative ❖ Service municipal de la Jeunesse ❖ Direction municipale Enfance/Education ❖ Service intercommunal de la Petite Enfance ❖ Education Nationale ❖ Caisse d'Allocation Familiale ❖ Maison des Habitants 	<p>S U J E T S</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement des parents ▪ Familles Monoparentales ▪ les 0/3 ans ▪ Soutien Scolaire/Orientation ▪ Soutien Psy Enfants/Parents
GROUPE SECURITE – VENDREDI 13 OCTOBRE MATIN	
<p>Participants</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Service municipal de la Jeunesse ❖ Police intercommunale ❖ Gendarmerie ❖ Association Passage ❖ Halpades ❖ Bouvet Carlier 	<p>S U J E T S</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien avec les jeunes ▪ Violences intra-familiales ▪ Trafic de Stupéfiants ▪ Rodéo ▪ Incivilités (voitures ventouses)
GROUPE ECONOMIE / EMPLOI / FORMATION – MARDI 17 OCTOBRE MATIN	
<p>Participants</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Service municipal de la Jeunesse ❖ Direction des Dynamiques Territoriales de la Communauté de Commune du Genevois ❖ Mission Locale du Genevois ❖ Pôle Emploi ❖ CitéLab ❖ Trait d'Union, Directrice 	<p>S U J E T S</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement à la recherche d'emploi (Proximité) ▪ Formation ▪ Insertion ▪ Les Femmes et l'emploi

LES GROUPES DE TRAVAIL (suite)

GROUPE SANTÉ – VENDREDI 20 OCTOBRE MATIN	
Participants <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Centre Communal d'Action Sociale ❖ Programme de Réussite Educative ❖ Psychologue ❖ Service municipal de la Jeunesse ❖ Pôle Santé de la Communauté de Commune du Genevois ❖ Apreto/Appart 74, Directrice et cheffe de service ❖ Centre Hospitalier d'Annecy et du Genevois ❖ Agence Régionale de Santé 	S U J E T S
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nutrition ▪ Accompagnement Psychologique et Psychiatrique ▪ Prévention des Cancers ▪ Toxicomanie ▪ Maladie Alcoolique

GROUPE ENVIRONNEMENT / HABITAT – MARDI 24 OCTOBRE MATIN (après les deux <i>Diagnosics en Marchant</i> qui sont prévus en les 12 et 23 octobre)	
Participants <ul style="list-style-type: none"> ❖ Médiation Sociale ❖ Service Logement municipal ❖ Service Habitat de la Communauté de Communes du Genevois ❖ Maison des Habitants/Centre Social ❖ Halpades ❖ Bouvet Cartier 	S U J E T S
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mixité/Attractivité, ▪ Education à l'environnement, ▪ Précarité énergétique, ▪ Situation du Saint Georges : surpopulation, copropriété Fragile

GROUPE CITOYENNETÉ / DISCRIMINATION DEDIE AUX FEMMES GROUPE de 8 à 10 FEMMES interviewées pendant les temps d'actions collectives et pendant les réunions du Conseil Citoyen.	

GROUPE CITOYENNETÉ / DISCRIMINATION DEDIE AUX JEUNES Temps d'échanges informels réalisés par la médiatrice sur le quartier lors de rencontres individuelles et d'action collectives (fête de Quartier) par les animateurs lors de rencontre et d'animations sur le Tiers Lieu Jeunesse, par les éducateurs spécialisés de Passage. Entre 20 et 30 jeunes approchés.	

Evaluation du Contrat de ville 2015-2022 Ville de Saint-Julien-en-Genevois

Table des matières

Mot du Préfet.....	4
I) Introduction à l'évaluation.....	5
A. Un pilier Cohésion Sociale.....	5
B. Un pilier Développement Économique et Emploi.....	5
C. Un pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain.....	6
II) L'évaluation du Contrat de ville 2015/2022.....	6
A. Les conditions de l'évaluation.....	7
B. La gouvernance : coopération entre acteurs.....	9
III) 2015/2022 : l'évolution d'un quartier entre mutation et statu quo.....	11
A. Les forces vives.....	12
B. Des locaux au sein du quartier.....	13
C. Une situation en personnel complexe.....	13
D. Un budget (2021) à la hauteur des moyens humains.....	14
E. Le Pacte de Dijon et les Comités interministériels à la Ville.....	16
IV) La famille.....	18
V) Le bilan de la médiation sociale en 2021.....	18
VI) Type de demandes.....	18
VII) Actions collectives.....	19
VIII) Travaux en réseau et en partenariat local.....	19
IX) Difficultés rencontrées.....	19
X) Le Conseil Citoyen.....	20
XI) Une autonomie relative des habitants.....	20
XII) L'accès aux droits, une réelle amélioration.....	21
XIII) Synthèse de l'action du Programme de Réussite Éducative depuis 2020.....	22
XIV) Les actions complémentaires.....	23
XV) Détail des profils d'enfants accompagnés par année (2020 – 2021) par le PRE.....	23
XVI) Paroles de PRE (Dans le cadre des entretiens individuels).....	23
A. Questions posées aux parents.....	24
B. Questions posées aux enfants.....	25
XVII) Le retour des familles.....	24
XVIII) Le Retour des professionnels.....	25
A) Questions aux partenaires sociaux.....	25
XIX) La jeunesse de 12 à 25 ans.....	28
A. Une présence auprès des jeunes malgré des moyens limités.....	28
B. La prévention par l'accompagnement des enfants en souffrance, une priorité pour tous les acteurs.....	29
C. Des jeunes en danger.....	30
XX) La formation et l'emploi : des enjeux qui restent essentiels sur le quartier.....	31
XXI) Le cadre de vie.....	34
XXII) La sécurité.....	35
XXIII) Conclusion.....	38
XXIV) Définitions de termes.....	39
XXV) Documents.....	40
Feuille de route régionale : mesures issues du Pacte de Dijon.....	45

I) Introduction à l'évaluation

Le 11 juin 2015, le conseil municipal de la ville de Saint Julien en Genevois donnait à l'unanimité l'autorisation au maire de signer le premier contrat de ville du territoire de la Communauté de Commune du Genevois.

La signature de ce contrat venait clore plus de 6 mois d'analyses, de concertations et de décisions regroupant plus de 80 personnes représentant l'ensemble des forces sociales et citoyennes de la ville et de la Communauté de Communes.

L'engagement suscité par ce contrat confirmait l'envie et le besoin des acteurs sociaux du territoire de voir reconnaître la précarité dans laquelle vivait près de 12% de la population d'une commune où l'écart de richesse pouvait aller de 1 à 12.

Avant même d'être signé, le contrat de ville apportait une première victoire, il donnait l'opportunité à des partenaires parfois très éloignés dans leur quotidien de se réunir, de se parler et de tracer des perspectives de collaboration.

Il donnait aussi d'une façon claire la possibilité aux habitants d'un quartier, qui même s'il n'était pas délaissé connaissait une réelle stigmatisation, de se faire entendre et de faire connaître leur quotidien.

Enfin, ce contrat ouvrait les yeux de nombreux citoyens de la ville sur les conditions de vie d'une partie de la population qui ne profitait pas de la manne économique du riche territoire genevois.

Ce contrat classiquement s'appuie sur trois piliers avec des enjeux déclinés en objectifs opérationnels :

A. Un pilier Cohésion Sociale

- Enjeu 1 : Permettre le vivre ensemble et donner aux nouveaux arrivants l'envie de rester dans le quartier
 - Objectif opérationnel 1 : Soutien à la parentalité des parents d'enfants de 0 à 21 ans
 - Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'animation du quartier
- Enjeu 2 : Favoriser l'intégration
 - Objectif opérationnel 1 : Valoriser les actions interculturelles
 - Objectif opérationnel 2 : Garantir l'accès aux soins

B. Un pilier Développement Économique et Emploi

- Enjeu 1 : Limiter les freins à l'emploi
 - Objectif opérationnel 1 : Identifier les freins liés aux problèmes de garde d'enfants
 - Objectif opérationnel 2 : Lever les obstacles à la mobilité
 - Objectif opérationnel 3 : Accès à la formation et à l'emploi
- Enjeu 2 : Booster les activités économiques du quartier prioritaire et du quartier vécu
 - Objectif opérationnel 1 : Encourager les initiatives entrepreneuriales
 - Objectif opérationnel 2 : Favoriser la reconquête des zones commerciales

C. Un pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

- Enjeu 1 : Conforter l'attractivité résidentielle du quartier Saint-Georges/Route de Thairy au bénéfice d'une amélioration du cadre de vie de ses habitants
 - Objectif opérationnel 1 : Requalifier les espaces publics du quartier
 - Objectif opérationnel 2 : Réhabiliter le parc de logements
 - Objectif opérationnel 3 : Développer la mixité sociale du quartier et le parcours résidentiel des habitants en favorisant le lien social
 - Objectif opérationnel 4 : Lutter contre le sentiment d'insécurité

Nous verrons plus loin que ce schéma n'a pas été totalement respecté et que les objectifs du contrat ont évolué en fonction des situations rencontrées et des moyens humains à disposition.

II) L'évaluation du Contrat de ville 2015/2022

Cadre de l'instruction

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine¹ dite "Lamy" définit le cadre contractuel de la politique de la Ville. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toutes formes de discriminations. Les 435 Contrats de Ville existants couvrent l'ensemble des 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ces Contrats déclinent localement les actions concrètes de la politique de la Ville sur les quartiers prioritaires autour de 4 piliers : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, les valeurs de la République et de la citoyenneté puis le développement de l'activité économique et de l'emploi. De plus, ils incluent des axes transversaux : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité Homme-Femme.

Le Pacte de Dijon signé le 10 juillet 2018 donne une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'État et des collectivités en la matière. La méthode employée est celle de la co-construction entre les différents partenaires des Contrats de Ville qui a permis d'actualiser le diagnostic et les objectifs des Contrats.

La durée des contrats a été prorogée jusqu'en 2022 par la loi de finances du 28 décembre 2018. L'année 2019 marque ainsi l'entame de la seconde moitié d'existence des Contrats de Ville. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 décrit les modalités de mise en œuvre du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers. Cette mobilisation s'articule en 3 objectifs :

1. Garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers,
2. Favoriser l'émancipation,
3. Garantir la sécurité et la dignité

Ces 3 objectifs sont déclinés en mesures concrètes regroupées en 5 programmes opérationnels et en 40 mesures prioritaires répondant aux demandes des habitants :

1. Sécurité et Prévention de la délinquance
2. Éducation et Petite enfance
3. Emploi et Insertion professionnelle

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804/>

4. Logement et Cadre de vie
5. Renforcement du lien social

L'emploi, l'activité économique, la parentalité et l'éducation font l'objet d'une attention particulière.

Cette rénovation des Contrats de Ville (CV) a pris la forme d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) qui a permis de prolonger l'action des partenaires autour des périmètres QPV sous forme d'avenant pour la période de 2020 à 2022. Il s'inscrit ainsi dans la continuité de l'exercice. En effet, le pilotage du dispositif, son périmètre et sa géographie prioritaire restent inchangés.

Le terme du PERR est fixé en décembre 2022 enclenche le processus d'évaluation. L'instruction du 14 décembre 2021 relative à l'évaluation locale des Contrats de Ville apporte des éléments concernant les attendus du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Les éléments d'évaluation attendus sont donc les suivants :

- Mise en œuvre et résultats des actions déployées (dispositifs de droit commun ou spécifiques),
- Fonctionnement et impact du Contrat de Ville en tant qu'outil en matière de gouvernance et de coopération : dans quelle mesure et sous quelles conditions le Contrat de Ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun,
- Le rôle du conseil citoyen,
- La mise en œuvre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 et comment les mesures du Comité interministériel des villes ont pu être intégrées,
- Stratégie de soutien à la vie associative mise en œuvre,
- L'évolution du territoire notamment au regard de la crise COVID.

A. Les conditions de l'évaluation

Les conditions de l'évaluation se sont avérées difficiles. Au moment de l'évaluation, la médiatrice sociale et la coordinatrice administrative et financière de la direction de la Cohésion Sociale étaient en congés maternité.

Cette évaluation a pu cependant voir le jour grâce au bon fonctionnement du binôme Etat/Ville et la disponibilité de l'ensemble des partenaires. Cela a permis de réaliser une évaluation qui reflète la réalité du travail accompli depuis 7 ans.

Au niveau des services de l'Etat et dans le but d'apporter des réponses aux questionnements posés dans le cadre de l'instruction concernant l'évaluation, un copilotage méthodologique Etat/EPCI a été souhaité en proposant à un étudiant, un stage en appui des services de l'Etat sur l'approche départementale. Ce souhait est aussi en lien avec une préoccupation de gestion budgétaire. En effet, faire appel à un cabinet d'étude représente un coût sur l'enveloppe politique de la Ville et n'est pas sans conséquence également pour les habitants. Un profil étudiant en fin d'étude semblait être intéressant afin d'appuyer l'Etat et les territoires en matière de méthodologie académique.

Ambre Gauvin, étudiante en Master 2 de Sociologie et Développement des Organisations (SDO) à l'université Lumière de Lyon, a été recrutée par la déléguée du Préfet ainsi que l'assistante à la politique de la Ville de la DDETS. Sa présence sur les différents temps de travail, permet d'alimenter

la réflexion en matière de problématiques rencontrées et méthodologie appliquée pour l'évaluation des Contrats de Ville sur notre territoire. De plus, et dans le cadre de son mémoire universitaire, elle s'est entretenue de façon individuelle avec certains techniciens et habitants du territoire, ce qui lui donne des clés supplémentaires pour cerner les enjeux de notre territoire.

Tenant compte des différents enjeux qui se jouent sur notre territoire, l'évaluation a été menée à travers 5 groupes de travail portant chacun sur des thèmes essentiels du Contrat de Ville :

1. La famille avec un sous-groupe pour le Programme de Réussite Educative
2. La jeunesse
3. L'emploi
4. Le cadre de vie
5. La sécurité

Ces groupes de travail multi-partenaires se sont tenus les 11 et 15 avril, les 3 et 30 mai et le 2 juin. Dans le but d'encourager les échanges et favoriser le débat, les constats de 2015 ont été évoqués afin d'établir une rétrospective avec les acteurs des avancées positives et / ou négatives de notre territoire en matière d'actions et d'innovation pour accompagner et intégrer nos quartiers à la ville.

Parallèlement à ces tables d'évaluation, des données quantitatives nous ont été transmises par Clodé Buffat et Aline Bacqué, étudiantes en licence Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS) à l'université Lumières Lyon 2. Ces dernières ont réalisé un stage au sein de la DDETS afin d'apporter des traitements statistiques. Elles ont travaillé à l'échelle locale sur les thématiques financières et démographiques des territoires ayant un quartier prioritaire de la politique de la Ville. Il est à noter que la mobilisation de trois stagiaires a permis de renforcer la dimension co-construite souhaitée dans le pilotage et la mise en œuvre de l'évaluation des Contrats de Ville sur l'ensemble du département.

Enfin, la méthode choisie présente des apports en matière de participation individuelle et collective. En effet, les groupes de travail ont montré que les partenaires répondaient présents et savaient se mobiliser pour la mise en œuvre d'actions, de prévention et d'accompagnement dans le cadre de la politique de Ville. Repartir des objectifs fixés en 2015 permet de mesurer les dispositifs mis en place et leurs effets sur le QPV.

Les constats faits en 2015 quant à un QPV abritant une population jeune, des conflits intergénérationnels et/ou interethniques et de délinquance permettent d'introduire le débat et les discussions à travers le prisme de son poste / rôle et de son expérience de terrain vis-à-vis de ces derniers. C'est sur la base d'anecdotes, de souvenirs et d'expériences de terrain que l'évaluation se fait. Globalement, les constats ont été positifs et montrent des évolutions depuis 2015. Néanmoins, nous avons noté que les propos étaient parfois nuancés.

La limite de la méthode adoptée se trouve dans le contexte d'exercice de la politique de la Ville pilotée par la Ville de Saint-Julien-en-Genevois - via son directeur cohésion sociale. Bien que la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit une place toute particulière à l'EPCI afin de porter l'ensemble des dispositifs de droit commun auprès des habitants des QPV, à Saint-Julien-en-Genevois, nous observons un travail positif fait par la Ville auprès des habitants mais une situation qui se trouve relativement contenue par le manque de temps et de moyens humains dédiés.

B. La gouvernance : coopération entre acteurs

La place des partenaires dans les instances
Pilotage du contrat de ville.

Le contrat de ville s'appuie sur différentes instances participatives pour élaborer, fixer et évaluer ses objectifs.

Ces instances souhaitent réunir et impliquer l'ensemble des décideurs et acteurs du territoire.

Un comité de pilotage élargi : les représentants politiques et techniques des principaux partenaires de la politique de la ville :

- L'Etat : Monsieur le Sous-Préfet, le/la délégué(e) du préfet à la politique de la ville, Le ministère de l'Intérieur (Gendarmerie), la DDCS /DDETS,
- La Ville : Madame le Maire et ses adjoints,
- La CCG : les élus,
- La Région Auvergne Rhône-Alpes : qui n'est plus signataire du Contrat de Ville depuis 2015,
- Le Conseil Départemental de Haute-Savoie,
- L'éducation Nationale,
- L'Agence Régionale de Santé,
- Pôle Emploi,
- La Caisse d'Allocation Familiales,
- La Caisse des Dépôts et des Consignations,
- Halpadès : le bailleur social du quartier,
- Le syndicat de copropriété de la résidence Saint-Georges,
- Les représentants du Conseil Citoyen

Depuis 2015, certains partenaires de la liste précédente ne siègent plus. De nouveaux partenaires se sont joints à ce comité de pilotage :

- Le Centre Social
- La Mission Locale du Genevois
- L'association Passage (Prévention spécialisée)
- L'association Espace Femmes (Prévention des violences faites aux femmes)
- L'association Apreto (Prévention des addictions)
- L'association Trait d'Union (insertion)

Ce comité de pilotage suit et évalue le Contrat de Ville dans un format de présentation plénière en réunissant des partenaires signataires mais aussi opérationnels avec lesquels la Ville de Saint-Julien-en-Genevois réalise un travail spécifique en direction du public.

Bien que l'on puisse retrouver cette spécificité dans quelques rares territoires, il faut noter qu'elle est, ici, en lien avec le fait que le couple co-pilote de la démarche au niveau local est la Ville et l'Etat et non pas EPCI/Etat comme sur d'autres territoires comme l'indique la loi Lamy.

En dehors des actions portées par la direction de la cohésion sociale de la Ville dans le cadre de la politique de la Ville, cette réunion permet aussi de resituer l'action plus largement dans le cadre des actions de droit commun. Selon l'Etat, ce travail trouve aussi ses limites dans le cadre du Pacte de Dijon sur les dimensions intercommunales bien que la Ville puisse être associée aux projets de la CCG.

Ce COPIL peut se réunir de manière plus restreinte pour travailler plus finement sur les enjeux de la politique de la Ville telle que cela a été le cas en 2022 dans un contexte RH particulier tel qu'il sera précisé plus loin dans le rapport.

Il faut noter la particularité de ce travail à deux niveaux : le COPIL peut être assimilé à une revue de projets qui permet de communiquer sur les enjeux de manière très élargie. Aussi, il est important de noter par ailleurs, la présence des partenaires et notamment du conseil citoyen qui n'hésite pas à intervenir au cours des échanges et qui apporte sa plus-value dans son regard qui est au cœur des préoccupations des habitants.

Un Comité Technique appelé Comité Restreint : Compte tenu du nombre de dossiers proposés au titre de la programmation politique de la Ville, il ne se réunit pas. Cette instance, sur d'autres territoires, prépare le COPIL. A Saint-Julien-en-Genevois, elle est remplacée par des échanges entre le directeur cohésion sociale de la Ville et le/la délégué(e) du préfet.

Les instances participatives :

- le Conseil Citoyen :

Avec le concours de la Médiatrice Sociale, il réunit tous les habitants du quartier sans exclusion dans des réunions régulières (mensuelles) ou à la demande qui permettent l'échange autour de :

- L'organisation et le suivi des actions collectives (ex : Jardins partagés, animations), des rencontres sur des thèmes.
- Des propositions d'actions et des situations vécues sur le quartier.
- les diagnostics en marchant :

Préparés en lien avec le Conseil Citoyen, ils réunissent habitants, services municipaux concernés (Coordination, Cohésion Sociale, Police municipale, Voirie), acteurs associatifs intervenants sur le quartier l'Etat et d'autres décideurs institutionnels. Ils permettent une discussion in situ des besoins du quartier notamment sur les questions de cadre de vie et de sécurité.

Deux sont organisés annuellement, un pour le Saint-Georges et un pour la route de Thairy.

Ce dernier permet de préparer également le comité de pilotage sur l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie.

Ce comité de pilotage se réunit une fois par an. Il regroupe la coordination du contrat, les services de l'Etat (Sous-préfecture, DDETS, DDT), le bailleur social (Halpadés), le Conseil Citoyen. Il évalue les travaux prévus et réalisés dans le cadre d'une liste d'amélioration du cadre de vie à apporter, elle-même retravaillée et mise à jour à chaque comité de pilotage.

Le travail opéré entre la Ville, le bailleur et les habitants a été produit dans une approche participative reconnue des habitants.

- L'équipe pluridisciplinaire de soutien du Programme de Réussite Educative

Cette équipe a pour objectif d'examiner les situations d'enfants en difficulté, repérés par le corps enseignant, scolarisés sur l'école élémentaire du quartier.

Sous la responsabilité de la Coordinatrice du PRE, elle est composée de la directrice de l'école, de la psychologue scolaire, des assistantes sociales du PMS et du CMP, de la médiatrice sociale,

des éducatrices de l'association de prévention Passage, de la référente famille du centre social-Maison Des Habitants, de la thérapeute du PRE.

- Elle se réunit tous les 3 mois.
- Elle joue un rôle majeur dans le diagnostic et la prise en charge des situations
- Elle permet un accompagnement global des familles afin de contribuer à la réussite éducative des enfants

L'approche sociologique de cette évaluation permet de retenir la particularité de ce territoire dans sa vision de l'approche participative. Habituellement relevant du champ de la participation des habitants, il est possible de noter que le pilotage fait par la Ville n'est pas neutre dans sa manière de construire et de penser le partenariat local. Il invite à une posture particulièrement impliquée des partenaires au plus près de l'habitant, objet de reconnaissance des partenaires dont l'Etat.

III) 2015/2022 : l'évolution d'un quartier entre mutation et statu quo

➤ Une évolution démographique importante :

Lieu	Population 2011	Population 2013	Population 2015	Population 2022
CCG	Pas de données	39 787	38 000	47 231
Saint-Georges - Route de Thairy	Pas de données	1 097	1 090	1 806

Source :

A l'instar d'un territoire dont l'évolution démographique se situe entre 3,5% et 4% par an, le QPV Route de Thairy/St. Georges a connu une très forte augmentation de population. En 2015, la population du quartier était estimée à 1090 personnes. En 2022, cette estimation monte à 1800 habitants. (Source ANCT)

Cette augmentation n'est certainement pas sans conséquences sur la situation matérielle des habitants. Même si le chiffre de 2015 était peut-être sous-estimé, on peut penser que c'est surtout la résidence Saint-Georges qui a reçu cet afflux de population. Cela signifie une surpopulation encore plus significative, dans cet ensemble constitué essentiellement de studios, avec les difficultés sociales et humaines qui en découlent.

Or la résidence Saint-Georges reste un lieu toujours aussi difficile à analyser car la population ne s'y livre pas. Nous tenterons d'expliquer cela plus loin.

Un quartier qui reste très jeune, 40% de ses habitants ont moins de 25 ans.

Autre élément démographique à mettre en exergue, 38,5% des habitants sont de nationalité étrangère, 21,6% pour le reste du territoire. Quand on recoupe ce chiffre avec le niveau scolaire de la population, 57% des demandeurs d'emploi du QPV ont un niveau de diplôme égal ou inférieur au CAP/BEP contre 34% pour la CCG, cela peut expliquer la difficulté rencontrée par la population pour la maîtrise de la langue française surtout pour la lecture.

➤ Des logements toujours inadaptés

Sur le QPV, les ménages de 6 personnes et plus sont surreprésentés par rapport au reste de la Communauté de Commune. (6% pour le QPV, 1% pour la CCG).

Or 42% des logements ont une surface inférieure à 40m², (12,5% pour la commune, 7,5% pour la CCG). 46% sont des logements de deux pièces ou moins.

On reconnaît ici la prévalence de la résidence Saint-Georges, essentiellement composée de T1 et T1bis de 18 à 22 m² et le mal logement qui en découle.

Pour autant, seuls 9,5% du parc des logements comportent 5 pièces ou plus et seulement 20% des logements sont au-delà des 80m².

La suroccupation des logements concerne 27,5% des familles du QPV alors qu'elle ne concerne que 7% des habitants de la commune et 4% de la CCG.

➤ Des revenus toujours très inégaux par rapport au reste du territoire

- Le taux de pauvreté est de 45% sur le QPV, 14% sur la commune, 9% sur la CCG.
- Le taux de bas revenus est de 56,5 % (18% sur la commune, 11% sur la CCG).
- 25% des revenus mensuels disponibles par Unité de Consommation se situent en deçà de 840€ par mois (1500€ pour la commune, 1880€ pour la CCG).

Les leviers de mise en œuvre de la politique de la Ville à Saint-Julien-en-Genevois

A. Les forces vives

- Le personnel, un organigramme très resserré
 - Un Coordonnateur du contrat : Le directeur de la Cohésion Sociale de la commune (10 à 15% ETP)
 - Une Assistance administrative : la coordinatrice administrative et financière de la DCS (10 à 15% ETP)
 - Un Référent pour chaque pilier :
 - Cohésion sociale : le directeur de la cohésion sociale de la commune
 - Emploi formation : la directrice des dynamiques territoriales de la CCG
 - Cadre de vie : la chargée de mission politique de l'habitat et du foncier (temps de travail non quantifiable)
 - Une Médiatrice sociale : 100% ETP
 - Une Coordinatrice du Programme de Réussite Educative : 100% ETP
 - Une Adulte relais : 100% ETP

B. Des locaux au sein du quartier

Superficie : 125 m², location par la commune au bailleur social Halpadés.

Les locaux sont constitués de :

- 2 bureaux
- 1 salle d'activité
- 1 salle de réunion
- 1 cuisine

Ce local est un lieu situé sur le quartier de la Route de Thairy et est reconnu des habitants : il permet de rencontrer la médiatrice sociale, la coordinatrice PRE ainsi que l'adulte-relais.

Il est aussi mis à disposition auprès de partenaires pour des actions en direction du quartier prioritaire. Le conseil citoyen y réalise des activités telles que la couture par exemple.

C. Une situation en personnel complexe

Une coordination générale liée depuis 2015 au directeur de la cohésion sociale qui grève les possibilités de développement et suivi de projets plus ambitieux.

Un recrutement difficile de techniciens qui a engendré de longues périodes de vacance de postes. Des postes sans possibilité de remplacement ponctuel en interne (congrés, congés maladie, congés maternité, etc.).

Ces situations complexes ont pu être mises en commun lors de la réunion départementale qui s'est tenue le 4 mai 2022 à Bonneville (74). Cette dernière accueillait l'ensemble des techniciens "pilotes" de la politique de la Ville, chargés de l'évaluation de leur Contrat de Ville. Un regroupement qui a donné lieu à plusieurs échanges autour des pratiques respectives des techniciens en matière de représentation de la politique de Ville, de perception de leur activité, ainsi que des réussites et faiblesses concernant la mise en œuvre de l'évaluation. En introduction, il avait été demandé de choisir deux images : une qui représente "comment je me sens dans l'exercice de la politique de la Ville" et une seconde qui devait représenter comment nous nous sentions dans le cadre de l'évaluation.

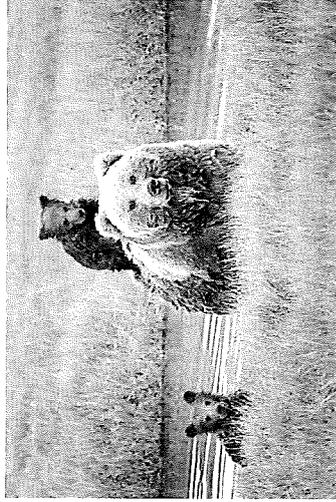
Pour la première image, et concernant le cadre de l'évaluation, j'ai présenté un chat avec son poisson : il a l'air de se demander s'il n'est pas trop gros pour lui, s'il va pouvoir tout manger. N'a-t-il pas les yeux plus gros que le ventre pour réaliser une évaluation qui soit tout de même pertinente ?



La seconde image, devant représenter comment les acteurs se sentent dans l'exercice de la politique de la Ville dans leur quotidien, j'ai choisi de présenter une photo d'un "papa" ours avec ses oursons. Elle veut exprimer les difficultés liées à la gestion et la bonne réalisation de la politique de la Ville sur Saint-Julien-en-Genevois. Voilà ce que je disais :

"Papa ours, c'est le directeur, et les oursons c'est la médiatrice sociale et la coordinatrice du PRE. Ils sont seuls dans la nature. Il les porte sur son dos, en fonction des situations, soit l'une, soit l'autre. Ils sortent d'un marigot, d'une galère, tout mouillés et il y en a certainement un autre, une autre, qui se profile à l'horizon."

En effet, en plus des missions initiales d'une direction sociale qui couvre un large spectre de politiques publiques, je dois aussi, dans le cadre de la politique de la ville, en fonction des circonstances et donc des absences, assumer la gestion directe du PRE ou de la médiation sociale. Depuis 2015, l'absence régulière des techniciens et le manque de moyens humains sur le territoire genevois a grevé le suivi et l'efficacité des actions sur le quartier.



Ces illustrations et explications qui viennent relater le quotidien vécu dans le cadre de ce Contrat de Ville avec la complexité actuelle de l'évaluation sont partagées par plusieurs techniciens d'EPCI, Ville ou de l'Etat œuvrant en politique de la Ville. Elles mettent aussi en avant la nécessaire adaptation des agents qui agissent dans des périmètres contraints qui conduisent malgré tout à des réussites partenariales mais aussi des choix à effectuer (un ourson plutôt qu'un autre et pendant une période donnée de manière alternée). Cette évaluation démontre bien des choix à effectuer et des réponses à des situations complexes liées aux absences de personnels.

D. Un budget (2021) à la hauteur des moyens humains

- Ressources Humaines : 107 000€
- Fonctionnement : 45 000 €
- 1 convention adulte-relais entre l'Etat et la Ville depuis 2016 : financement de 20 071,82€² par an pendant trois ans.

² Ce financement correspond du montant 2022. Il a évolué du début de la convention à 2022.

- L'enveloppe annuelle allouée est de 34614€. Cette dotation dédiée au territoire comprend aussi le financement dans le cadre du Programme de Réussite Éducative qui est habituellement de 15 000€.

Les projets ne sont pas envisagés dans le cadre d'un appel à projet mais selon la dynamique mise en place par la Ville comme il le sera précisé ultérieurement.

La dotation annuelle finance donc avant tout la médiation sociale qui permet d'accompagner les publics QPV individuellement mais aussi collectivement. Le PRE constitue la deuxième action de la politique de la Ville.

Il est intéressant de noter la réussite de ces deux actions mais que les échanges avec les partenaires permettent de relever que la situation du QPV est relativement contenue.

Des soutiens complémentaires de co-financiers permettent sur d'autres territoires de soutenir davantage les démarches entreprises par la Ville. Pour l'Etat, la dotation dédiée au QPV mais aussi au département, n'est pas en phase avec les besoins qui évoluent dans un contexte lié à l'attractivité de la Suisse et les problématiques sociales transfrontalières. Elle ne permet pas de soutenir les besoins en moyens humains supplémentaires nécessaires de manière préventive.

Le QPV Saint-Georges-Route de Thairy nécessite une attention particulière liée à ses évolutions.

- Budget intégrant l'égalité homme/femme : L'article 1er de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose à l'Etat et aux collectivités territoriales la mise en œuvre d'une « politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée », c'est-à-dire en interrogeant, de manière préventive et transversale, tout au long du processus d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les politiques publiques pourraient avoir sur l'un ou l'autre sexe.

L'instruction du 7 mai 2019 relative aux orientations et moyens d'intervention de la politique de la Ville prévoit la mise en place du budget intégrant l'égalité (BIE). Elle est complétée d'une note technique en date du 7 août 2019 à destination des préfets de régions et préfets de départements³.

Les actions financées doivent être analysées selon la cotation suivante :

- G-0: pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- G-1: l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif secondaire ou significatif ;
- G-2: l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal.

L'objectif est de réduire progressivement la part des actions cotées G0 et de maximiser les financements accordés pour les dossiers cotés G1 et/ou G2.

Pour 2021, 1 seule action est proposée et peut être classée en G1. En 2022, 1 action peut être classée en G2, 3 en G1, 1 en G0.

Cette évolution s'explique par l'augmentation de dossiers pour 2022 et plus particulièrement un dossier visant à mettre en synergie les acteurs locaux autour d'une réflexion sur la prévention de la prostitution des mineurs que l'on peut classer en G2.

³ https://www.labo-cites.org/system/files/documents/articles/2019-08/2019-08-07-Note%20technique%20exp%CC%81rimentation%20budget%20P147%20%CC%81galite%CC%81%20femmes_hommes.pdf

Le CIV a permis, entre autres, la déclinaison de l'opération Quartiers d'été sur le territoire en 2021.

Les précautions d'interprétation et le travail méthodologique nécessaire pour la suite restent valables dans le cadre des CIV.

IV) La famille

L'objectif du Contrat de Ville en 2015 était triple :

- Soutenir la parentalité
- Faciliter l'accès aux droits
- Renforcer l'animation du quartier

Deux impératifs se sont imposés :

- Ouvrir un local qui serait un lieu d'accueil et de projets les habitants
- Assurer la présence d'un ou d'une professionnelle pour le faire vivre

La municipalité a donc rouvert un lieu auparavant utilisé par les services jeunesse et petite enfance.

Elle a procédé au recrutement d'une médiatrice sociale ayant une formation de travailleur social (CF fiche de poste en annexe) et lui a confié des missions à la fois collectives et individuelles.

V) Le bilan de la médiation sociale en 2021

Accompagnements individuels réalisés en présentiels

- 177 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la médiation sociale :
 - ✓ 131 résidents route de Thairy
 - ✓ 46 au Saint-Georges

VI) Type de demandes

- Aides administratives pour la constitution de divers dossiers : AME (Aide Médicale d'Etat), enquêtes bailleurs sociaux.
- Accès aux droits : CAF, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), demande de logement dont demande de DALO (Droit au Logement Opposable), aide financière pour des activités de périscolaire...
- Information et orientation vers les structures de droits communs : CCAS, PMS (Pôle médico-social), Maison transfrontalière de la Justice et du droit, Centre Social, Service Jeunesse.
- Aide aux outils numériques : Aide dans la recherche d'emploi, élaboration de CV, lettre de motivation, création espace Pôle Emploi, aide à l'accès aux espaces AMELI ; CAF.
- Violence intra familiales et conjugales.
- Travail du sexe digital et/ou physique

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

VII) Actions collectives

- Projet « vacances pour tous » sortie à Walibi en partenariat avec la MDH
- Fête de quartier sur l'été, en partenariat avec la Maison des Habitants (MDH), l'Accorderie et le Conseil citoyen.
- Réunion d'information et d'échange entre les habitants/gendarmerie sur le thème de la sécurité au sein du QPV. (Octobre 2021) En moyenne 30 personnes de tous âges, résidents route de Thairy et Saint-Georges ont assisté à cette rencontre.
- Actions d'animation gérées par des animateurs du service Jeunesse, la MDH et des parents d'élèves de l'école Nelson Mandela (école du quartier) : jeux d'échecs, atelier Planète RAP, jeux de société (en moyenne 15 jeunes).
- Atelier couture animé par un membre du conseil citoyen. Entre 5 et 8 femmes y participent tous les mardis.
- 24 actions animées par l'adulte relais. En moyenne 10 enfants, 4 et 6 habitants ont participé à des ateliers : bricolage, cuisine-pâtisserie, nettoyage jardin partagé, plantations arbres fruitiers, formation compostage.

Une autre des priorités de la médiatrice sociale fut d'inciter les habitants à s'inscrire dans le cadre du Conseil Citoyen et de les aider à l'animer.

VIII) Travaux en réseau et en partenariat local

- UEMO-PJ accueil de mineurs dans le cadre de TIG (Travaux d'Intérêt Général) (2 jeunes accueillis sur l'année 2021)
- Inauguration du City Stade organisé par les services de mairie.
- Pôle Médico-Social, CCAS, La Maison de la Justice et du droit.
- Service Jeunesse de la Ville, MDH, l'Accorderie, association PASSAGE, Lémandragore, le conseil citoyen.
- Association Espace Femmes financée par l'Etat et suivie par la Délégue Départementale aux Droits des Femmes : Orientation et suivi de femmes victimes de violences conjugales.
- Service éducation/animation, périscolaire, élus-es municipaux, M.D.H (Réflexion autour de la mise en place d'ateliers d'aide à la lecture pour des élèves de l'école Nelson Mandela).
- Réunion avec la Cheffe de projet du Citéslab présentation du dispositif d'aide à la création d'entreprise.

IX) Difficultés rencontrées

- Peu d'actions collectives à cause de la situation sanitaire.
- Arrêt maladie de la médiatrice sociale dès juillet 2021.

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

- Programmation d'une fête de quartier organisée en partenariat avec le service jeunesse, l'Accorderie, la MDH, le conseil citoyen. Cette action a été annulée au dernier moment à cause des mesures sanitaires.

X) Le Conseil Citoyen

Créé dès 2015, le collège « habitants » a suscité de l'intérêt. Par contre, le collège « entreprise » n'a jamais fonctionné. Il peut réunir sur certains thèmes jusqu'à 40 personnes. La dernière en date étant une rencontre gendarmerie/habitants.

Le conseil citoyen se réunit à raison d'une fois par mois. Même si une liste de membres a été jointe au Contrat de Ville, toutes les réunions sont ouvertes et libres d'accès à tous les habitants du quartier. Outre sa participation à la mise en place d'accueil des mamans et des enfants le mercredi, il a surtout contribué à la création d'un jardin partagé dès 2016 et l'organisation de fêtes du quartier.

Certains de ses membres ont créé une association, « Femmes sans Frontières » fin 2019 qui a mis en place des ateliers couture et des aides notamment alimentaires pendant la pandémie. Un local indépendant va être mis à leur disposition en septembre 2022 pour permettre leur développement.

Le conseil citoyen participe à toutes les réunions organisées dans le cadre du Contrat de Ville dont le comité de pilotage. Il participe également aux réunions partenariales sur l'exonération de la taxe foncière avec le bailleur social et l'Etat. Il a été également très utile pour rassembler les habitants lors des présentations des travaux de rénovation des immeubles sociaux.

Le groupe de travail a mis l'accent sur l'importance de redynamiser le Conseil Citoyen mis à mal par la pandémie et l'absence de relais municipal pendant plusieurs mois.

Enfin, la fréquentation du Conseil Citoyen est essentiellement assurée par des habitants du parc social d'Halpades (Route de Thairy). La résidence Saint-Georges est sous-représentée. C'est pour cela que les fêtes de quartier se déroulent sur le Saint-Georges et qu'une permanence de la médiatrice sociale est envisagée sur place. Il faut noter que depuis le déménagement de sa présidente/fondatrice et malgré les efforts du nouveau bureau, l'association des propriétaires résidents est moins présente sur les actions collectives et à plus de mal à mobiliser les résidents du Saint Georges.

Dans son évaluation, le groupe famille a mis en exergue deux éléments qui lui paraissent primordiaux dans l'évolution du quartier :

- La difficulté toujours existante des habitants à sortir du quartier malgré la réussite de certaines actions. Il est, en effet, constaté que les habitants ne se déplacent pas.
- Les liens de proximité établis entre les professionnels contribuent à un meilleur accès aux droits des habitants.

XI) Une autonomie relative des habitants

Ils peinent à fréquenter les autres lieux sociaux et culturels de la commune s'ils ne sont pas accompagnés.

Le Centre Social/Maison des Habitants (MDH) de la commune, situé en centre-ville mais géographiquement à proximité du quartier, a un taux de fréquentation très faible des habitants du QPV sur ses animations (moins de 5%), que ce soit sur le lieu d'accueil enfants/parents ou sur les

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

activités plus ludiques, alors même qu'un tarif spécifique est pratiqué qui peut aller jusqu'à la gratuité, ce qui pourrait faciliter l'accès aux activités de la MDH.

Ce constat reste valable pour les sorties familiales si celles organisées par la médiation sociale fonctionnent très bien et font le plein, les habitants "boudent" les sorties organisées par le Centre Social malgré une visibilité très active.

Ce constat se confirme avec le Centre de Loisirs municipal qui n'accueille que de très rares enfants issus du quartier, en moyenne 5 sur les 7 dernières années. Des opérations de découvertes en collaboration entre le service enfance de la ville et la médiation sociale ont, parfois, permis de monter jusqu'à 11 enfants, mais nous constatons une baisse de la fréquentation dès que l'accompagnement cesse.

Les habitants réclament des activités pour les enfants mais ils les souhaitent sur le quartier, ce qui entre en contradiction avec la volonté politique affichée de « Vivre Ensemble sur la commune ». La Ville refuse de créer un centre de loisirs réservé au QPV.

La salle des Tilleuls se transforme donc, après l'école et surtout les mercredis, en un lieu de vie et d'activités pour les plus petits (5/10 ans), accompagnés soit par des mamans, soit par des plus grands, souvent des sœurs ou des cousines, entre 12 et 15 ans. Supervisés par la médiatrice et surtout par l'adulte relais, les enfants jouent et peuvent s'initier à l'écologie par le biais du jardin partagé ou des créations de type *land art*. Le service jeunesse, quant à lui, assure une présence pour les adolescents et le centre social fait intervenir un animateur pour des activités spécifiques telles que les échecs (très pratiqués sur le quartier par les hommes), les animations musicales etc.

Autre exemple significatif : l'Animabus : activité portée par le centre social (MDH) en lien avec l'association qui gère la ludothèque, Lémandragore, et le service jeunesse. C'est un bus itinérant qui parcourt la ville pendant les vacances et qui s'arrête lorsqu'il voit des jeunes pour leur proposer des jeux, des activités. Cet Animabus rencontre beaucoup de succès sur le quartier mais très rares sont les enfants qui se déplacent à la ludothèque municipale. On peut faire le même constat pour la bibliothèque alors que les enfants participent beaucoup dans les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) scolaires.

Ce manque de mobilité se constate également dans les procédures administratives cependant la médiatrice sociale joue son rôle d'accompagnement.

XII) L'accès aux droits, une réelle amélioration

En recevant en moyenne 250/300 personnes en année pleine (sans pandémie, ni absence), la médiatrice sociale joue un rôle essentiel auprès des familles.

La médiation a tout de suite été adoptée et utilisée par les habitants. Sa nécessité est une évidence.

Elle est utile sur trois points :

- 1) L'animation collective, où elle fédère des groupes sur des projets collectifs et leur permet de s'exprimer sur leurs besoins. Mais également sur l'information quotidienne qu'elle diffuse de façon officielle par le biais d'affichage mais surtout de façon informelle en rencontrant et en discutant avec les habitants.

- 2) Les entretiens individuels

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

Si en 2015, la fiche de poste de la médiatrice donnait au travail collectif la prééminence, très rapidement le besoin d'orientation, voire d'accompagnement individuel s'est imposé. Ce besoin est tout autant nécessaire pour des raisons de soutien administratif que de soutien psychologique. Le bureau de la médiatrice est devenu un lieu de paroles pour toutes les générations. Il permet de mettre en exergue des situations complexes et de mieux appréhender la réalité vécue par les familles du quartier.

Trois problématiques sociales, que nous pouvons qualifier de lourdes ont été repérées par la médiatrice sociale :

- Les violences intra familiales, notamment dans les fratries. Cela a entraîné un renforcement de nos liens avec L'association Espace Femmes qui accompagne les femmes victimes de violences.
- La consommation d'alcool et de stupéfiants notamment des plus jeunes.
- La prostitution régulière ou occasionnelle, notamment de jeunes filles mineures qui postent des vidéos sur des sites payants.

3) Le développement du travail partenarial s'est considérablement accentué.

Le fait d'avoir un travailleur social à la médiation permet des échanges d'informations plus fluides et des parcours sociaux, pour les bénéficiaires, mieux encadrés. Cela a eu une influence sur tout le territoire, au-delà des dossiers du quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Par exemple, le lien Médiation/PRE avec les services de protection de l'enfance, l'Education Nationale et les services municipaux enfance/jeunesse permettent un traitement des situations d'informations préoccupantes en temps réel avec une meilleure réactivité, des dossiers mieux constitués et de fait, une meilleure protection des enfants encadrés.

Le Programme de Réussite Éducative : une meilleure prise en charge des enfants en difficultés

XIII) Synthèse de l'action du Programme de Réussite Éducative depuis 2020

N.B. : Année de l'affectation du PRE à la Direction de la Cohésion Sociale. Les données antérieures ne sont pas accessibles.

- Nombre total d'enfants accompagnés depuis 2020 : 52 enfants ;
- Nombre de suivis actuels 2022 : 16 enfants âgés de 3 à 12 ans dont 3 filles ;
- Moyenne par an : environ 17 enfants ;
- Nombre et nature des sorties en 2021 : 13
 - ↳ 11 prises en charge par d'autres institutions suite ou non à une IP : Association ARETIS, AU, A/A.
 - ↳ 1 situation où la famille ne se saisissait plus du PRE
 - ↳ 1 pour déménagement.

➢ 3 principales problématiques repérées :

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

- L'aspect psychologique, notamment le manque de confiance en eux des enfants ;
 - Les problèmes financiers des familles. Toutes sont en difficulté sociale ;
 - Les difficultés scolaires (fragilités dans les apprentissages et/ou comportements.
- 70% du budget du PRE est consacré au soutien psychologique des enfants par l'intermédiaire de praticiens professionnels (Psychologue, ergothérapeute, etc.).

XIV) Les actions complémentaires

- Vacances apprenantes été 2020 (en lien avec l'éducation nationale)
- Objectifs du « Centre De Loisirs Éducatif Alternatif » (CDLA) - Été 2021 : éviter une rupture brutale avec l'école pendant l'été et découvrir d'autres choses : sports, culture, etc.
- Les dispositifs complémentaires au PRE dans l'année scolaire issue du droit commun :
 - « Apprendre à apprendre » depuis novembre 2021, le mercredi matin pour les CMI/CM2
 - « Coup de pouce » pour les GS et CP depuis 2016 sur Mandela
 - « Pause cartable » en 2020/2021
 - A la rentrée 2022 : « aide aux devoirs » dans toutes les écoles (hormis Thairy et La Feuillée) proposée en 2 formats comprenant un groupe autonome et un groupe encadré par un animateur formé.

XV) Détail des profils d'enfants accompagnés par année (2020 – 2021) par le PRE

Age	2020		2021		Total
	Femme(s)	Homme(s)	Femme(s)	Homme(s)	
0/5 ans	0	2	1	1	2
6 / 15 ans	6	12	3	11	14
16/17 ans	0	0	0	0	0
18/25 ans	0	0	0	0	0
26/64 ans	0	0	0	0	0
65 ans et plus	0	0	0	0	0
Total	6	14	4	12	16

XVI) Paroles de PRE (Dans le cadre des entretiens individuels)

A. Questions posées aux parents.

- Qu'est-ce que vous avez compris du PRE ?
- Qu'avez-vous retenu du dispositif ?

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

- Mme Nd : « Le PRE, c'est un avantage, aide avec école, paiement de la bibliothèque, vous m'avez aidé pour l'activité danse et ludothèque. Il y a un changement chez So, elle est moins réservée. »
- Monsieur H : « Le programme est très bien, utile. Il aurait aimé des activités après l'école ou pendant les vacances au sein de la salle des tilleuls. Il fait ses devoirs tout seul, mais avant il venait en bas jouer. Le fonctionnement de notre relation lui correspond. »
- Monsieur Q : « Je suis content, les enfants bien avec toi. Ça a apporté beaucoup de choses. Avec l'école c'est mieux, ça va mieux. J'ai été aidé par l'orthophoniste et autres. La relation entre nous c'est ok. »
- G : « Le CDLEA c'était bien. »
- H : « Le CDLEA c'était bien. »

XVIII) Le Retour des professionnels

A. Questions aux partenaires sociaux

- L'évolution du PRE depuis 2016
- Son organisation
- Le rôle de l'EPS (Équipe Pluridisciplinaire de Soutien), sa pertinence, son fonctionnement
- Le maillage partenarial, si vous arrivez à évaluer
- L'impact du PRE : les bénéfices visibles sur les enfants accompagnés, les freins, les leviers...

(Pour information : Les propos retranscrits sont ceux des partenaires auxquels aucune modification n'a été apportée.)

- Sandrine Araujo, directrice de l'école primaire Mandela 28/02/22 :
« Dans le premier conseil d'école, tu as tout le bénéfice du PRE pour notre école. Je n'ai pas assez de recul depuis mon arrivée (septembre 2020), mais le PRE est un lien important entre les familles et les enfants en difficultés. Niveau social, éducatif et scolaire. Il nous permet aussi de croiser nos regards avec d'autres professionnels et d'échanger sur nos pratiques et l'aide que nous pouvons apporter à des enfants, chacun à notre niveau. Il a débouqué des situations avec des parents et apporté des aides concrètes. C'est une chance pour l'école Mandela classée en QPV. »
- Coralie Bouchage, psycho-praticienne du PRE - 25/03/22 :
✓ Ecole Buloz 2017/2018, c'était une autre organisation, elle n'était pas dans l'EPS, actions collectives pour les primaires : ateliers pour développer les compétences psychosociales, gestion des émotions, mercredi après-midi ou après l'école, 2 groupes d'élèves. Donner du sens à l'école. Les CP ne comprennent pas ce qu'était la posture d'élève à l'entrée en élémentaire. Animations à travers les peluches. Le vivre ensemble, le règlement de l'école, la notion de sanction.
✓ Actions réalisées :

- Qu'est-ce que signifie pour vous le PRE ?
 - Qu'est-ce que le PRE a apporté de plus vis-à-vis de votre enfant ?
✓ Il y a-t-il un avant / après ?
✓ Votre enfant a-t-il changé ?
✓ Est-ce que son comportement a changé ?
✓ Ses résultats scolaires se sont-ils améliorés ?
✓ Vos relations entre vous ?
 - Est-ce que la période PRE a été suffisante ?
 - Est-ce que vous auriez aimé que cela continue ?
- #### B. Questions posées aux enfants
- Est-ce que tu as ressenti quelque chose pendant le PRE ?
 - Est-ce que tu penses qu'il y a eu un changement ?
 - Est-ce que le PRE ça t'a plu ?
 - Qu'as-tu préféré dans le PRE ?
 - As-tu une anecdote du PRE ?
 - Qu'est-ce que tu as envie de me dire sur le PRE ?

XVII) Le retour des familles

- Mme N qui quitte le PRE pour cause de déménagement : « Le rôle de la coordination est bien, en plus elle fait le lien avec l'assistante sociale, ce qui lui semble important car elle ne l'aimait pas trop. »
- Mme B : « Pour ma part que du positif, les ajeas du covid a fait beaucoup de mal au suivi scolaire de nos enfants. Le PRE a permis à mon fils d'avoir accès à une multitude d'intervenants pour l'aider et aussi à diagnostiquer ses problèmes et ses atouts et faire le lien avec l'école ce qui n'est pas toujours évident. Bientôt on aura fini les tests et on sera fixé pour savoir comment tout mettre en œuvre pour l'épanouissement de mon fils dans sa vie scolaire et autre. Merci. »
- Mme M N : « Il a dit que quand même ça l'aide un peu ; qu'avec Coralie Bouchage (la psychologue), il parle et qu'avec l'orthopédagogue, il joue et qu'elle lui apprend des choses sur le cerveau, que c'est quand même intéressant », après il ajoute : « on a joué, parlé, jouer à des jeux », quand je lui demande si c'était bien il dit : « ouais » avec un sourire. »
- Mme Z : « Avec le PRE, j'ai vu un changement chez mon fils. Une grande amélioration avec Coralie Bouchage. Elle a trouvé son point faible. Elle lui donne des challenges et ça marche bien, il essaye de s'y tenir. C'est super le PRE. Avant le PRE, c'était l'horreur. »

- o Mars à juillet 2019 : « donner du sens à l'école » à Buloz
- o Printemps 2018 : 2 collégiennes en parcours individuel : temps d'échange à deux pour la confiance en elles, se projeter dans les études, parler de ses problèmes au collège.
- o Été 2019 : stage de réussite CM2, atelier pour permettre de s'approprier l'environnement du collège, 6 élèves les après-midis sur 4 jours.
- o En 2019 au collège 5^{èmes} : atelier estime de soi/confiance en soi
- o Jusqu'en juin 2020 même si Christine (1ere coordinatrice du PRE) était partie puis appel de Leticia Lavaud (Responsable du service jeunesse) l'été 2020 pour continuer au collège mais sous l'égide du service jeunesse.
- o Coup de pouce : 2017/2018 + 2018/2019
- ✓ Coralie ne connaissait pas le fonctionnement du PRE. Christine lui disait qu'elle n'avait pas beaucoup de temps. Le maillage partenarial était moins organisé. (Il faut préciser qu'à cette époque le PRE dépendait du service scolaire et que les objectifs fixés à la coordinatrice se focalisaient plus sur la mise en place de l'action "coup de pouce")
- ✓ Prise de conscience du vrai PRE quand la nouvelle coordinatrice est suis arrivée en 2020.
- ✓ PRE actuel : elle apprécie la collaboration et la plus-value avec les autres partenaires et d'avoir une vue d'ensemble. Elle voit des résultats sur le tempérament des enfants, sur la prise de responsabilité en travaillant sur la confiance en soi. Elle obtient les retours positifs des parents et des enseignants concernant les parcours. C'est intéressant d'offrir un lieu d'échange et de parole pour ces familles. Elle voit une chance dans le fait que la municipalité cherche à aider les familles défavorisées. Elle aime beaucoup cela.
- ✓ Axe d'amélioration : discussion avec les autres partenaires, exemple les IP. Qui fait quoi ? Par exemple, est-ce plus à l'école ou CMPI de la faire ? Faire un tableau des missions et que chacun prenne ses responsabilités.
- **Chloé de l'association Passage (Prévention Spécialisée) - 14/03/22 :**
 - ✓ En 2016, il y avait des EPS, où la coordinatrice faisait des retours sur les actions semis collectives et les parcours individuels, il avait les directrices d'autres écoles. Service jeunesse aux EPS : Mika + Mime Birota du CMPI + 2 AS du PMS + Chloé + directrices d'écoles et collège + médiatrice sociale.
 - ✓ EPS : sans le centre social peut-être ? Elle ne se souvient plus.
 - ✓ Accompagnement des parcours tournés autour de Christine et de la médiatrice, et elles disaient qu'elles étaient seules mais Chloé voulait aider mais pas de relais, maillage partenarial moins fluide.
 - ✓ Collégiens concernés.
 - ✓ Coralie Bouchage n'était pas encore identifiée (mais sûrement menait-elle ses actions), elle n'était pas aux EPS.
 - ✓ Fonctionnement : Christine allait à la bibliothèque et ludothèque avec les familles et disait que ça lui prenait du temps mais pour autant n'acceptait pas l'aide proposée par les partenaires.

- ✓ Coup de pouce était inclus dans le PRE.
- ✓ Les portes d'entrée des situations tournaient beaucoup autour de la confiance en soi et des difficultés scolaires et moins sur de la prise en compte globale des situations. Actuellement, Chloé regrette que le PRE ne touche que très peu de collégiens. Le PRE est en effet centré sur le public primaire alors que Passage a un public prioritaire au collège.
- ✓ EPS : permettent d'avoir des objectifs, que chacun reparte avec des objectifs, on a une complémentarité des intervenants.
- ✓ Situations connues par les partenaires et cela permet une meilleure réactivité.
- ✓ Les fragilités sont repérées par les uns et par les autres partenaires.
- ✓ Effet positif : nouveaux partenariats qui se sont créés notamment avec le Centre Médico-Psychologique (CMP), et d'utiliser ces contacts pour leur travail, par exemple la psychologue scolaire car Chloé a appris à connaître la personne. Chloé est plus au courant des ateliers de Coralie au collège et voit directement avec elle et le service jeunesse. Cela a des répercussions sur le travail en partenariat hors PRE aussi.
- ✓ Réunions longues EPS mais pas trop le choix.
- ✓ Ce qui fonctionne bien sur l'EPS, c'est que tout le monde joue le jeu. Collectivement même si on ne connaît pas les situations, chacun apporte son éclairage sur les situations même inconnues.
- ✓ Il n'y a plus d'Assistant de Service Social, cela manque aux EPS.
- ✓ Son avis sur la place des directeurs aux EPS : ils n'y ont pas leur place.
- ✓ Même si Mélanie de la MDH est nouvelle au sein de l'EPS et qu'elle avance le fait qu'elle ne connaît pas les familles, elle apporte des choses.
- ✓ Les partenaires ont compris l'intérêt du PRE maintenant.

• **Madame COVAS CMP – 16.03.2022**

« Malheureusement, je n'ai pas l'historique depuis sa création car je ne suis arrivée sur le CMP de Saint-Julien qu'en 2019. Ensuite il y a eu le COVID, au final je n'ai participé qu'à deux réunions du PRE et nous avons eu toutes les deux quelques échanges, mais il me semble que c'est bien trop peu pour pouvoir vous faire un retour pertinent et constructif.

La seule chose que je peux vous faire remonter c'est que les professionnelles du CMPI (Centre Médico Psychologique Infantile) ont convaincus de la nécessité de la mise en place de ce dispositif pour les enfants qui peuvent en bénéficier. L'aide et le suivi des enfants et de leur famille sont de qualité et sont précieux pour l'évolution des enfants intégrés dans le PRE. Ce programme doit durer dans le temps car il est d'utilité publique. »

XIX) La jeunesse de 12 à 25 ans

Axe fort de la politique municipale, le service jeunesse, concomitamment à la mise en place du Contrat de Ville, a opéré une mue en 2016. Il est passé d'une politique de consommation d'activités et de permanences statiques sur les quartiers à une politique de projets, d'aller vers et avec les jeunes.

Il a rapidement été décidé que les actions dirigées spécifiquement vers les jeunes du quartier seraient incluses dans la nouvelle politique « d'aller vers » et devaient inciter les jeunes du quartier à participer aux actions communes du service. Cela permettrait de réaliser des publics et au vu d'effectifs tout de même contraints, d'éviter le piège de faire du service jeunesse un service qui n'aurait été dédié qu'aux jeunes du QPV.

Le service jeunesse, c'est :

- ✓ Un chef de service,
- ✓ 3 animateurs,
- ✓ Un contrat d'apprentissage dédié à la communication notamment sur les réseaux sociaux.

Depuis 2016, le service jeunesse c'est :

- ✓ La rencontre de 800 à 900 jeunes dont 300 à 350 de la commune, une centaine de filles de plus de 14 ans et entre 80 et 100 jeunes issus du QPV.
- ✓ C'est également une collaboration suivie avec 29 partenaires dont un particulièrement privilégié : la Mission Locale du Genevois (MLG). Ce lien avec la MLG se concrétisera à la rentrée 2022 par une installation de celle-ci au sein des nouveaux locaux du Service Jeunesse en centre-ville. Un tiers lieu dédié aux jeunes et à leurs projets et où les jeunes du QPV auront toute leur place.
- ✓ C'est aussi des actions et des réalisations récurrentes sur et aux abords du quartier :
 - Des interventions d'une animatrice tous les mercredis après-midi sur la salle des Tilleuls notamment dirigées vers les jeunes filles,
 - La rénovation en 2020, grâce à une subvention conséquente du Conseil Régional, du City Park, avec sur ce lieu, une présence hebdomadaire le mercredi d'un animateur et depuis 2017, des actions de sports en pied d'immeubles en partenariat avec des clubs de sports (Boxe, basket, football).

A. Une présence auprès des jeunes malgré des moyens limités

Deux institutions sont présentes de façon régulière auprès des jeunes : Passage et le Service municipal dédié à la jeunesse.

Passage, c'est aujourd'hui, 4 éducateurs spécialisés (un 4ème depuis 2020) pour un territoire de 48 000 habitants et 17 communes.

Pourtant, c'est 350 jeunes du quartier suivis depuis 2015 et 50 qui ont pu bénéficier d'un chantier éducatif.

C'est également une présence importante et un travail quotidien avec les deux collèges du territoire.

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

Les collèges publics sont le point central de la commune pour approcher et tisser des liens avec les jeunes du territoire de la CCG et bien entendu du QPV, car tous s'y retrouvent.

A notre connaissance, aucun jeune du QPV ne fréquente le collège ou le lycée privé.

Depuis 2016, c'est une présence quotidienne pour le service jeunesse sur le temps méridien en lien très étroit avec les équipes éducatives et administratives des établissements.

Outre des animations, c'est aussi la mise en place d'ateliers ouverts à tous les élèves (quelle que soit leur provenance géographique) par une psychologue rémunérée par la commune.

B. La prévention par l'accompagnement des enfants en souffrance, une priorité pour tous les acteurs

➢ Deux évidences sont apparues dans ce travail de proximité avec les élèves :

3.1) L'augmentation de la violence dès la 6ème qui s'amplifie. Un constat amené par le corps enseignant qui voit croître ce phénomène avec la banalisation des insultes et jeux dangereux.

3.2) Les difficultés des enfants à exprimer leur mal-être

Depuis 2017, la création d'ateliers autour de l'apprentissage (apprendre à apprendre) et de l'estime et de la confiance en soi, tentent de répondre à ce double constat.

➢ Le travail de la psychologue a mis en exergue deux éléments :

- 1) Les problématiques de comportement sont souvent liées à la gestion des émotions. Ces enfants manquent de confiance en eux et ont une estime d'eux-mêmes très faible. Soit ils se replient sur eux, soit ils optent pour la provocation.
- 2) Le positionnement familial au sein duquel la manifestation d'émotions est mal perçue. Cela empêche la compréhension des parents, souvent liée elle-même à l'histoire de la famille.

Par ailleurs, pour les enfants du QPV, il est indéniable que la misère sociale est un facteur déterminant.

Au-delà d'une maîtrise très imparfaite de la langue française par les parents, notamment de la lecture, qui empêche la communication avec le monde extérieur et donc l'école, la précarité matérielle sur un territoire riche comme le Genevois est un facteur aggravant.

Avec le succès rencontré sur l'école Mandela, des opérations de type « un fruit à l'école » où des petits déjeuners sont organisés, nous constatons l'existence d'une précarité alimentaire réelle qui s'est aggravée lors de la pandémie.

Le CCAS et les associations caritatives ont multiplié de 3 à 5 leurs aides alimentaires en 2020/2021. L'association « Femmes Sans Frontières » a secouru plus d'une vingtaine de familles sur le QPV lors du confinement.

A savoir qu'une action FLE est en train de se mettre en place au niveau de la Maison des Habitants et pourra constituer un levier pour la parentalité mais aussi pour l'accès à l'emploi.

Evaluation du contrat de ville 2015-2022 Saint-Julien-en-Genevois

Des jeunes qui peuvent avoir des comportements à risques importants.

C. Des jeunes en danger

En 2015, lorsque nous évoquions la mise en danger des jeunes, cela concernait les phénomènes de délinquance liés au trafic de stupéfiants essentiellement. Un trafic très localisé, ayant une corrélation, là encore évidente, avec la précarité économique des jeunes du QPV ainsi qu'avec un phénomène de mimétisme de la part des plus jeunes. En effet, l'âge d'entrée dans ce trafic, semble de plus en plus jeune.

Des enfants en âge primaire peuvent y participer en faisant le guet ou en conservant les produits sur eux en attendant que les plus grands les sollicitent pour sceller une transaction avec un client. Les agents ont pu parfois repérer des « manèges » suspects entre des grands ados et des enfants de 10 ans.

Cela est d'autant plus flagrant lorsqu'après une des fréquentes opérations de police, des « grands frères » sont incarcérés. Ce sont des ados plus jeunes qui, de toute évidence, prennent en main provisoirement le trafic.

Ils existent également des vols réguliers de scooter en Suisse pour ensuite faire des « rodéos » sur le quartier.

Ces situations touchent un nombre restreint de jeunes, entre 20 et 30 ans, qui font partie des familles les plus défavorisées. La transmission de ces comportements dans les fratries est clairement établie.

Un autre phénomène inquiétant dont nous n'avions pas conscience en 2015 a été mis à jour par la médiatrice sociale : la publication sur internet de vidéos à caractère pornographique contre rémunération, par de jeunes mineures.

Depuis 4 à 5 ans, le service jeunesse avait connaissance d'échanges de « nusés » entre pairs, souvent des adolescents et adolescentes de 13 à 17 ans d'un même groupe d'amis. Depuis le confinement, la médiatrice, en lien avec l'association Passage, a pu déterminer que quelques jeunes filles mineures étaient passées à un stade qui pouvait les mettre en danger. Il est évident que le passage à une prostitution active avec les revenus que cela peut engendrer est un risque réel d'autant plus que certaines jeunes filles majeures ayant vécu dans le quartier, accompagnées également par la médiatrice, ont recouru à la prostitution et peuvent être prises en exemple.

Ces jeunes filles sont, tout comme les jeunes ayant des activités de trafic de stupéfiants, toutes issues de familles en difficultés sociales relativement lourdes et ont subi, dans leur enfance, des traumatismes voire des agressions sexuelles.

Ce constat est plus largement partagé sur le genevois français. Une recherche a été effectuée sur le territoire annessien par l'association « Appart 74 » avec laquelle nous sommes en lien. Des actions sont envisagées à l'automne 2022 à partir d'ateliers liés à une pièce de théâtre sur la question des rapports hommes/femmes et du rapport au corps.

En 2023, une formation spécifique sur la prostitution à destination des agents de terrain de la CCG pourrait se dérouler si les financements sont accordés.

L'allocation de moyens sur le territoire est une question récurrente notamment pour la jeunesse.

Comme l'a souligné le groupe de travail, le territoire de Saint-Julien est une petite ville avec des problématiques de grande ville.

Au-delà du QPV, les problèmes rencontrés par les jeunes du QPV irradient sur l'ensemble de la CCG. Paradoxalement, même si les jeunes du quartier restent en grande précarité, ils sont finalement assez bien repérés. Les professionnels sont témoins sur le territoire d'autres situations tout autant voire plus lourdes que celles du quartier.

Avec près de 50 000 habitants et une superficie très importante, et bien que des efforts aient été entrepris notamment par le Département avec la création d'un 4e poste d'éducateur spécialisé et la mise en place d'accueil éducatif de jour, le territoire manque de moyens pour assurer un suivi plus efficient des jeunes.

Trois points d'amélioration qui paraissent importants :

- 1) Nous constatons que les jeunes en difficulté sont plus difficilement localisables à partir de 15 ans. D'une façon générale, ils errent moins dehors et sont beaucoup plus chez eux, communiquant à travers les réseaux sociaux. Le service jeunesse tente de répondre à cette nouvelle donne en s'inscrivant dans la démarche de promoteurs du net mais les moyens ne sont pas extensibles.
- Il manque un éducateur spécialisé à demeure sur le quartier qui serait dédié aux jeunes et pourrait, de concert avec la médiatrice et « Passage », faire un travail de proximité et de confiance plus pertinent.
- 2) Les transports publics du territoire notamment en direction d'Annemasse et encore plus d'Anney sont compliqués, voire impossibles à utiliser. Par exemple, la Maison des Adolescents de Vétraz-Monthoux est très difficile d'accès pour un jeune, s'il n'est pas accompagné. Pourtant, au vu de ce que nous avons dit plus haut sur la situation psychologique, faciliter cet accès serait appréciable.
- 3) Dans le domaine de la formation, le territoire manque d'un lycée professionnel. Les jeunes sont obligés de partir parfois assez loin et vivre en internat ce qui complique les parcours scolaires.

XX) La formation et l'emploi : des enjeux qui restent essentiels sur le quartier

Force est de constater que les actions sur le quartier politique de la ville, directement liées à l'emploi ou à la formation, ont été peu nombreuses en 7 ans.

Les actions en direction de l'emploi s'inscrivent essentiellement dans le droit commun avec toutefois des spécificités liées à l'orientation de publics QPV sur des aides telles que les Parcours Emploi Compétences (PEC) ou la Garantie Jeunes/ Contrat d'Engagement Jeunes. Ces derniers sont pilotés en direct par le Pôle emploi et la Mission locale du Genevois.

Mais force est de constater que nous atteignons ici les limites de nos moyens. Ceux-ci ne permettent de dégager un temps suffisant pour créer une dynamique qui entraînerait la mise en place d'actions spécifiques. Nous nous contentons donc du droit commun.

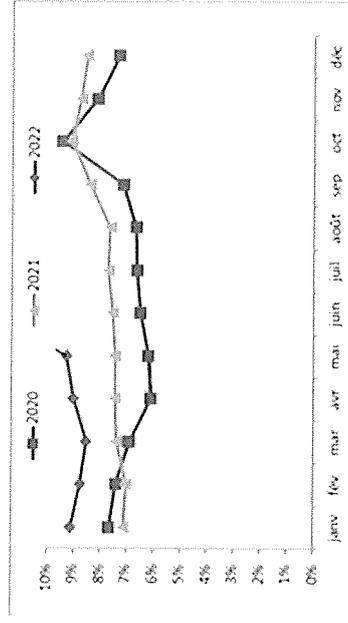
Néanmoins le Contrat de Ville a permis de rendre lisible la situation de l'emploi sur le quartier.

- L'agence locale de Pôle Emploi recensait 140 demandeurs d'emploi issus du QPV en février 2022, parmi eux 64% ont un niveau infra-bac. Pour comparer, en mars 2015, 167 demandeurs étaient inscrits. Les chiffres restent relativement identiques sauf entre 2021 et 2022 : - 35 demandeurs.

- Les graphiques ci-dessous permettent de mettre la situation du QPV en perspective avec la situation des QPV au niveau départemental et celle des demandeurs d'emploi tous publics. Ils permettent de noter une progression de l'insertion des demandeurs QPV alors que le deuxième graphique la tendance tous publics est légèrement à la baisse en mars 2022.

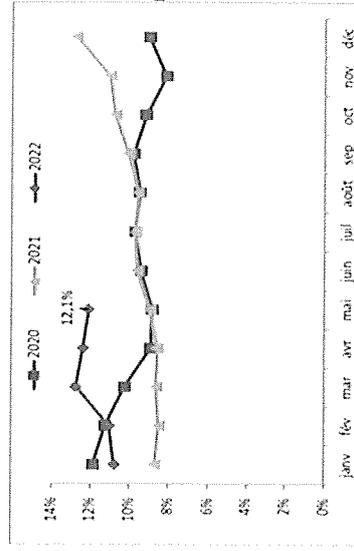
Entre les années, les courbes ne suivent pas tout à fait les mêmes tendances. Il faut noter l'impact de la crise sanitaire.

**Taux de retour à l'emploi
parmi les demandeurs d'emploi résidant en QPV**



Attention, les graphiques ne sont pas à la même échelle.

**Taux de retour à l'emploi
parmi les demandeurs d'emploi tous publics**



- Depuis 2017, le public QPV de Route de Thainy/ St-Georges entre un peu plus en formation : évolution de 14 à 25 demandeurs.
- En 2021 : Pôle emploi valide 21 emplois Francs et 6 PEC QPV (confondus avec Annemasse agglomération),

Depuis 2015, il a été mis en place un fonds d'aide à l'emploi pour les habitants du QPV.

2 correspondants de Pôle Emploi sont désignés spécifiquement pour mener cette action et suivre les demandeurs d'emploi du QPV.

- Par contre, le taux d'emploi des hommes est de 52% sur le QPV contre 68% pour le territoire.
- Celui des femmes est plus bas, 37,5% pour 67%.

Une forte mobilisation existe pour les parcours de formation avant emploi. Cela n'est pas sans difficultés car la proximité de la Suisse avec l'immédiateté d'un emploi met à mal la volonté de formation des demandeurs d'emploi. Cela vaut pour tous les publics.

La Mission Locale du Genevois poursuit les mêmes objectifs :

- Aujourd'hui ce sont 33 jeunes qui sont suivis dont 13 pour un 1er accueil. Ces derniers bénéficient de la garantie jeune.
- 80% des jeunes connus ont un niveau infra-bac, avec des formations autour du service à la personne, de la restauration et de la logistique.
- 50% ont le permis de conduire ce qui est un chiffre élevé pour un QPV.

Il faut noter que la proximité de la Suisse a une incidence sur les chiffres portés à notre connaissance : ils sont sous-estimés par rapport à la demande d'emploi. Les publics sont d'autant plus invisibles : ils ne s'inscrivent pas nécessairement à Pôle emploi ou à la Mission locale et recherchent des contrats qui peuvent être bien plus rémunérateurs qu'en France mais aussi très précaires.

Ces éléments sont à prendre en compte dans la manière dont les jeunes se perçoivent dans le marché de l'emploi et l'ambition scolaire qu'ils peuvent porter.

Depuis septembre 2021, *Cités/ab* tient une permanence hebdomadaire sur la commune pour accompagner, entre autres, les personnes du quartier dans leurs projets de création d'entreprises.

Pour l'ensemble de la CCG, ce sont 6 porteurs qui ont été accompagnés et 3 entreprises déjà créées. Il est à noter que ces projets sont quasiment tous portés par des femmes. Sur Annemasse agglomération, où le dispositif est également déployé, le public féminin est également particulièrement touché. En effet, l'auto-entreprenariat permet aux femmes de combiner leur activité professionnelle avec les contraintes familiales.

L'emploi des femmes était déjà un sujet prioritaire en 2015. Comme nous l'avons vu, le taux d'emploi des femmes est très bas au sein du quartier d'autant plus, lorsqu'elles sont mères d'enfants entre 0 et 3 ans.

Un des objectifs du Contrat de Ville était, en lien avec le service Petite Enfance, de permettre à ces femmes d'accéder plus facilement aux crèches collectives.

Il est impossible de garder des places libres compte-tenu de la demande extrêmement forte et de l'offre beaucoup trop faible. Cependant, la Ville essaie plutôt d'agir en amont afin que les familles aient connaissance du service et s'inscrivent dans les temps pour passer en commission. Si elles déposent leur dossier avant le 28/02, elles sont quasiment assurées d'avoir une place en septembre compte-

tenu de la modification des critères d'attribution qui favorisent l'inclusion des familles en situation sociale, familiale et/ou financière précaires.

Pour faciliter cela, des permanences en même temps que celles de la Protection Maternelle Infantile (PMI), ont été mises en place. Le projet est également de développer des permanences dans le nouveau local de la petite enfance, « L'Orée du bois », situé à proximité du QPV. Par ailleurs, un lieu d'accueil Parent-Enfant existe sur ce même local, à raison de 2 fois par semaine.

Un travail pour informer les parents a été mis en place avec la médiatrice et la coordinatrice du PRE. Bien entendu, des attributions en cours d'année sont parfois possibles, si une place se libère, la famille du QPV est prioritaire.

Enfin, il existe également l'accueil occasionnel pour permettre autant la sociabilisation de l'enfant, que le retour à l'emploi du parent.

XXI) Le cadre de vie

Lors des rencontres avec les habitants en 2015, le cadre de vie fut le sujet principal des discussions. L'image dégradée du quartier leur pesait, image dégradée auprès de la population du reste de la ville mais également à leur propre yeux. En 2015, ils citent entre autres, le manque d'espace verts, le stationnement sauvage, les encombrants laissés sur la chaussée, des logements énergivores, une accessibilité parfois dangereuse pour un quartier en fort dévers et des espaces de jeux à rénover. Au-delà, les habitants aspiraient à une reconquête des espaces communs, notamment des caves.

A cela s'ajoutait pour l'ensemble du Saint-Georges, la suroccupation des logements et, pour Halpades, le souhait de renouer le dialogue avec le bailleur social et la mairie, que les habitants jugeaient trop distants et trop rares.

La première mesure fut de mettre en place des diagnostics en marchant. Ce dispositif simple a permis à la fois de réunir sur le terrain habitants, bailleur social, partenaires dont l'Etat, services municipaux et élus, pour redécouvrir un quartier que beaucoup connaissaient mal. Ce dispositif permet de visualiser directement les difficultés pointées par les habitants et de créer l'échange autour. Le Conseil Citoyen fut à ce titre précieux pour faire circuler l'information et permettre au plus grand nombre de participer.

Le montant de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; 25 600€ mais 56 867€ en 2021 en montant valorisé par Halpades ; fut la réponse pour la résidence Halpades. Il permit de rapidement de réaliser des travaux, qui sans avoir une importance financière et technique démesurée, amélioreraient la qualité de vie sur des points précis et donneraient le sentiment aux habitants qu'ils étaient considérés.

Ainsi fut créé un jardin partagé, porté par les habitants, qui répondait à la fois aux besoins d'un espace vert sur la route de Thairy et un lieu d'échanges et de rencontre.

En effet, outre son rôle d'animation pour tous les âges autour du jardinage, les abords du lieu sont occupés par des familles et des joueurs d'échecs.

Ce besoin d'aménagement d'espaces verts s'est également concrétisé par la plantation d'arbres fruitiers.

Cette exonération de la TFPB a permis la réalisation de travaux autour des accès et des cheminements sur le quartier pour les rendre plus accessibles, (rampe, revêtement, etc.).

Enfin, elle a donné la possibilité à Halpades de recruter une Conseillère en Economie Sociale et Familiale pour l'ensemble des QPV du Genevois qui peut ainsi accompagner individuellement les locataires et en lien avec la Médiation Sociale, participer aux projets du quartier, voire à en initier.

Une collaboration entre la Police Municipale et Halpades a permis de densifier les opérations d'enlèvements de véhicules ventouses et de fait de libérer des espaces de stationnement.

Les chantiers jeunes portés par l'Association Passage et mandatés par Halpades donnent aux jeunes du quartier la possibilité, contre rémunération, de réaliser des petits travaux d'entretien notamment de peinture sur leur lieu de vie. Il est à noter que les façades immeubles ne souffrent pas de tags et de graffitis. Sans voir forcément une explication, le service jeunesse développe depuis longtemps des ateliers autour du graffiti portés par des professionnels et il existe sur la ville des espaces de libre expression dédiés à cet art.

De son côté, le Saint-Georges, sous l'impulsion du Syndic de copropriété Bouvet Cartier et d'une association de propriétaires occupants, avait déjà commencé un énorme travail d'amélioration du cadre de vie en mettant en place un gardiennage, une nouvelle gestion des caves et un accès réglementé du parking avec des caméras de surveillance.

Les deux ensembles immobiliers ont surtout réalisé deux opérations lourdes de rénovation :

- Halpades a investi 8 millions d'euros dans une opération de réhabilitation des bâtiments et des abords. Isolation thermique et acoustique des façades, isolation des toitures, changement des chaudières, mise en place de VMC, rénovation des salles d'eau, refonte des parkings avec un accès réglementé.

De son côté, la Communauté de Communes a aménagé les points d'apport volontaire et en a augmenté le nombre :

- Les propriétaires de la Résidence Saint-Georges ont, de leur côté, accepté une opération de rénovation des façades pour améliorer la performance énergétique des logements, avec l'aide de la coordinatrice cadre de vie qui a permis de trouver des subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : 1.7M d'€ pour 2, 3M d'€ de travaux. Cela a eu pour effet de permettre aux propriétaires en difficultés sociales de voir leur participation financière réduite fortement.

XXII) La sécurité

La sécurité constitue la préoccupation la plus importante des habitants du QPV qui est plus liée aux incivilités et aux nuisances des petits trafics qu'à la sécurité physique. La vision portée sur le quartier et les préoccupations ont néanmoins évolué.

Les autorités de Police, Gendarmerie et Police Municipale, le qualifient de quartier calme, sans réel problème de voie publique si ce n'est occasionnellement des rodéos avec des scooters. La population est à l'écoute et souvent informe les forces de l'ordre des désordres qu'elle constate. La dernière rencontre Police/Habitants en est la preuve avec une présence remarquée de nombreux jeunes.

Les interventions de la Police Municipale tournent essentiellement autour des problèmes d'alcoolisme qui sont importants sur le quartier et de nuisances sonores.

Par contre, Gendarmerie et Police Municipale regrettent que par manque d'effectifs, ils ne puissent assurer une présence plus régulière sur le terrain. Les habitants de mandent plus de patrouilles arguant que, pendant longtemps, ils n'ont vu les forces de l'ordre sur le quartier que pour la répression notamment lors d'opérations contre le trafic de cannabis.

Un trafic localisé à la route de Thairy. Il concerne aujourd'hui directement deux à trois familles qui sont connues des services de police. Par contre, d'autres jeunes du quartier y collaborent. La marchandise s'école en partie autour du lycée public qui fait face au quartier et près de la Présentation de Marie, l'établissement scolaire privé.

Régulièrement la gendarmerie intervient et les principaux protagonistes sont interpellés et traduits devant la justice : en 2021, 4 trafics ont été démantelés. 8 personnes ont été incarcérées pour des peines allant jusqu'à 18 mois de prison ferme.

Comme précisé précédemment, il est important de rappeler que les intervenants sociaux et la Police constatent une implication des plus petits. Des enfants d'environ 10 ans qui servent d'intermédiaires en gardant les produits ou en faisant le guet. Par ailleurs, lorsque les plus grands ont été interpellés, il semble que des adolescents plus jeunes, âgés de 14/15 ans aient pris le relais en attendant le retour des plus grands.

Bien qu'il s'agisse d'un trafic avec des quantités relativement peu importantes et ne concernant qu'un très petit nombre d'enfants, ces derniers font l'objet de suivi soit par les services de prévention, soit par les services sociaux. Cet élément doit constituer un point de vigilance particulier sur le QPV dans le cadre d'une future contractualisation.

La consommation de cannabis par les jeunes reste toujours un point sensible sur le QPV. Les permanences jeunes consommateurs au Centre Social de l'association « Apreto » (*lutte contre les addictions*) a constaté une hausse significative du nombre de jeunes reçus en 2021 passant de 57 à 70.

Les faits de vols avec violence qui n'existaient pas auparavant constituent également un point d'inquiétude. En 2022, ce sont 4 faits pour des téléphones portables.

Il n'existe pas sur le territoire de Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Même si Gendarmerie et Police Municipale travaillent parfaitement de concert, à la demande de l'ensemble des partenaires, Ville, Prévention, Éducation Nationale, services sociaux, la mise en place d'un Groupe de Partenariats opérationnels (GPO), permettra de fluidifier l'échange d'informations et le suivi de situations.

Il pourra permettre de travailler sur la question de la prostitution des mineurs qui constitue un point de vigilance particulier également.

Le phénomène prostitutionnel occasionnel ou plus permanent existe sur le quartier, et de façon plus générale, sur le territoire, depuis longtemps. Le CCAS avait signalé sa généralisation depuis les années 1990 mais, il concernait uniquement des jeunes majeurs.

S'il y a eu des suspicions concernant des mineurs dans le passé, c'est aujourd'hui ici une mise en lumière sans équivoque. Bien que pour l'instant, à priori, cette prostitution reste confinée au réseau internet et qu'elle ne concerne qu'un groupe restreint de jeunes filles, c'est tout de même suffisant

pour nous alerter. Il faut également mettre cela en lien avec la petite taille du QPV, ce qui en proportion attire particulièrement l'attention des partenaires.

Des actions de formation auprès des acteurs sociaux sont envisagées au retour de la médiatrice sociale. Travail effectué en lien avec l'association « Appart 74 » qui est référente de ces questions sur le Genevois.

La situation sur le Saint-Georges est quant à elle différente.

Comme pour la route de Thairy, le quartier est calme, le travail de sécurisation a porté ses fruits. Par contre, depuis 2015, deux phénomènes existent toujours et se sont, peut-être, vu amplifiés.

- Le Saint-Georges avec ses 502 studios reste une porte d'entrée sur le territoire Genevois pour les migrants avec ou sans papiers. Cela favorise les squats et les marchands de sommeil contre lesquels il est très difficile de lutter.

La commune avait commencé dans les années 2000 à préempter des logements en vente pour tenter de rééquilibrer la population et réhabiliter les logements. Depuis 2017, Haute-Savoie Habitat a racheté les logements communaux et continus avec une aide municipale, ce travail. Ce sont aujourd'hui près de 70 logements qui sont concernés. Cependant, le travail engagé par la Ville et le bailleur est confronté à de nombreuses occupations illégales de logements accompagnées souvent de dégradations et d'une pression de certains trafiquants qui voient les logements, qui potentiellement servent de planque, leur échapper.

- Le Saint-Georges est tenu par une mafia d'origine albanaise. La gendarmerie apporte des éléments précis sur un trafic international de drogue dont la résidence est un des maillons. Elle sert de « planque » aussi bien pour des dealers que pour la marchandise. Les transactions se font en dehors du quartier ce qui explique le caractère paisible des lieux. Alors que dans les années 2000, le Saint-Georges était connu pour sa violence et les trafics, depuis la main mise par cette mafia sur la résidence, rares sont les faits d'incivilités. Par contre, plusieurs affaires de violences graves et de stupéfiants ont été suivies par la Gendarmerie. La population reste mutique par peur de représailles, d'autant plus qu'une partie est originaire des Balkans. Cette situation dépasse largement les compétences et moyens du Contrat de Ville.

Le territoire de Saint-Julien-en-Genevois a déjà pu bénéficier de crédits de droit commun du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) :

- Programme D : Prévention de la Délinquance : 13 500€ pour la période 2015 à 2021 et 1500€ pour le projet concernant la prostitution des mineurs en 2022
- Programme S : Sécurité : 2370€ en équipement policier,
- Programme R : financement départemental.

Ces crédits peuvent constituer des leviers à venir dans le cadre des GPO.

➤ Quartiles

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires etc., les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- Le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires ;
- Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires ; c'est la médiane ;
- Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires.

Le premier quartile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires ; le deuxième quartile est le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires, et le troisième quartile le salaire au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

XXV) Documents

- Contrat de ville et avenant 2015/2022
- Documents SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV266>
- Fiches de poste de la médiatrice sociale et de la coordinatrice du PRE

Annexes

➤ FICHE DE POSTE : ➤ Agent de développement local	
Poste occupé par :	
A compter du : octobre 2018	
ELEMENTS STATUTAIRES	
FILIERE	Sociale ou animation
CATEGORIE	A
CADRE D'EMPLOI/GRADE	Educateur, Animateur, Attaché
VOIE D'ACCES	
QUALIFICATIONS REQUISES	
NIVEAU DE RESPONSABILITE DU POSTE	Régime indemnitaire : 4 b
NBI :	
CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI	
HORAIRES HEBDOMADAIRES	35
LIEU DE TRAVAIL	Centre social, locaux route de Thairy
OUTILS/MOYENS	
APTITUDES PHYSIQUES	
LES RISQUES	Contact avec une population en difficulté : gestion de conflits
EQUIPEMENTS/EPI	
HABILITATIONS	
PERMIS	oui
ASTREINTES	Travail en horaires décalés et WE possibles
SUJETIONS PARTICULIERES	

LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES	
MISSION(S)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer le lien avec la population du quartier prioritaire de la ville. - Initier, développer, accompagner les projets de la population du quartier en cours et futurs. - Animer le conseil citoyen et accompagner son développement. - Accueillir, informer et orienter. - Gérer les conflits entre les habitants. - Repérer les problèmes, les faire remonter à sa hiérarchie - Apporter des propositions de politiques sociales. - Accentuer le partenariat avec les institutions sociales, culturelles et d'animation du territoire.
ACTIVITES PRINCIPALES	<p>Créer du lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une présence régulière sur le quartier Animer des espaces de paroles et d'échanges dont le Conseil Citoyen Etablir un dialogue avec les habitants et installer un climat de confiance Repérer les besoins des habitants Promouvoir leur participation <p>Informer et orienter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir, comprendre les situations, et informer, conseiller, orienter les personnes Connaître l'ensemble des dispositifs sociaux disponibles sur le territoire pour pouvoir les expliquer et faciliter leur accès. <p>Repérer et identifier les problèmes du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les risques de conflits Savoir distinguer les priorités, les synthétiser et les remonter au coordinateur. Mettre en place les outils de suivi <p>Animer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Initier avec les habitants des actions d'animation et les accompagner dans leurs réalisations notamment à travers le Conseil Citoyen Travailler avec l'ensemble des partenaires sociaux et d'animation sur la création et le développement de projets.
SAVOIRS SPECIFIQUES METIER	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réseaux professionnels
SAVOIRS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none"> Aptitude à la gestion des conflits et à la résolution de problèmes Connaissance des techniques de conduite d'animation sociale Connaissance des dispositifs sociaux et de l'environnement des collectivités locales Connaissance de la législation sur les migrants
SAVOIRS TRANSVERSAUX	<ul style="list-style-type: none"> Aisance relationnelle à l'oral. Maîtrise de l'écrit, rédaction de notes et rapports sur support informatique. Maîtrise de la conduite de projet
	<ul style="list-style-type: none"> Sens de l'écoute, de la confidentialité et de l'impartialité. Sens du service public Capacité d'adaptation aux situations et aux publics en difficultés

FICHE DE POSTE : Coordination du Programme de Réussite Educative	
ÉLÉMENTS STATUTAIRES	
Poste occupé par : A compter du :	
FILIERE	Animation
CATEGORIE	B
CADRE D'EMPLOI/GRADE	Animateur principal
VOIE D'ACCES	Mutation ou nomination suite concours
QUALIFICATIONS REQUISES	D.U.T. Carrières Sociales option animation sociale D.E. Educateur Spécialisé D.E. Assistant(e) social(e) D.E. Conseiller(e) Economie Sociale et Familiale
NIVEAU DE RESPONSABILITE DU POSTE	Régime indemnitaire 3
NBI :	
CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITES LIEES A L'EMPLOI	
HORAIRES HEBDOMADAIRES	35h
LIEU DE TRAVAIL	Salle des tilleuls (Route de Thairy)
OUTILS/MOYENS	Bureau, ordinateur portable, téléphone portable.
APTITUDES PHYSIQUES	
LES RISQUES	
EQUIPEMENTS/EPI	
HABILITATIONS	
PERMIS	Oui
ASTREINTES	
SUIVICTIONS PARTICULIERES	

LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES	
MISSION(S)	<ul style="list-style-type: none"> → Piloter le Programme de Réussite Educative et ses différentes Instances (COPIL, EPS) → Prévenir la rupture et le décrochage scolaire → Coordonner le dispositif Coup de Pouce (1 club lecture et 1 club langage) → Valoriser les actions
ACTIVITES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none"> → Piloter le Programme de Réussite Educative et ses différentes Instances (COPIL, EPS) Organiser et animer les EPS Organiser et animer le COPIL Mobiliser les acteurs et le réseau (Education Nationale, Pôle Médico-Social, Centre Médico-Psychologique Infanto-Juvenile, Services de l'Etat - DDCS/CGET, Conseil Régional, Conseil Départemental, Services Municipaux, Parents, etc...) Produire un bilan et fournir des propositions d'orientation Rendre compte de l'usage des subventions Assurer le suivi administratif et financier (demande de subvention, compte de résultats) → Prévenir la rupture et le décrochage scolaire Déployer des actions semi-collectives au bénéfice des enfants repérés en lien avec les partenaires Mobiliser les partenaires Imaginer des actions collectives dans et hors temps scolaire sur les 3 axes suivants : accompagnement à la scolarité- soutien, renforcement scolaire, prévention de la rupture (aménagement de la scolarité, inclusion-exclusion) → Coordonner le dispositif Coup de Pouce (1 club lecture et 1 club langage) Recruter les 2 intervenant(e)s - poste vacataire Faire le lien avec la coordination pédagogique (enseignante relais au sein de l'école) Faire le lien entre le dispositif et les parents Organiser la logistique (réservation salle, maquette CLE / CLA, abonnements revues enfants) Organiser le planning annuel (cérémonies démarrage / clôture, événements en lien avec la bibliothèque et la ludothèque) Assurer le suivi administratif et financier (convention partenariale) → Valoriser les actions Elaborer les outils d'évaluations Communiquer sur les actions développées
SAVOIRS SPECIFIQUES METIER	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance de la réglementation relative aux Programmes de Réussite Educative Connaissance des dispositions relatives au volet éducatif des Contrats de Ville Connaissance des enjeux, contraintes et circuits de décision des institutions partenaires Connaissance des circuits de décision et de fonctionnement des collectivités territoriales Gestion et conduite de projet
SAVOIRS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de la conduite de projet Connaissance des dispositifs sociaux et de l'environnement des collectivités locales Maîtrise de l'outil informatique Qualité rédactionnelle

SAVOIRS TRANSVERSAUX
<ul style="list-style-type: none"> Aisance relationnelle Capacité d'animation de réunion de travail Capacité de mettre en place des partenariats Adaptabilité aux situations Capacité d'analyse et de synthèse Capacité de communication
QUALITES REQUISES
<ul style="list-style-type: none"> Polyvalence Sociabilité Force de proposition Autonomie Ecoute Rigueur

Remis le :
(Signature de l'agent)

Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer en fonction du contexte réglementaire, des technologies et des besoins de la collectivité.
Un exemplaire doit être transmis à la Direction des Ressources Humaines pour classement dans le dossier administratif de l'agent.

Feuille de route régionale : mesures issues du Pacte de Dijon

PROGRAMMES	THÉMATIQUES PRIORITAIRES AURA	RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX	Proposition de chef de file pour l'action	PROPOSITION DE DECLINAISON REGIONALE DE LA MESURE/ ACTIONS	PROPOSITION INDICATEURS REGIONAUX
SÉCURITÉ ET PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	Déployer des QRR sur le territoire national	PDDS	Garantir la sécurité du quotidien	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR
		Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	DREAL	Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles, agglomérations et bassins de vie	1 - Nombre de conventions intercommunales d'attribution signées par les EPCI 2 - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes 3 - Nombre d'EPIC proches de la cible de 25% (au moins 20%) 4 - Part des attributions en QPV aux 3 quartiles supérieurs
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	DREAL	Assurer le suivi des sites prioritaires régionaux	1 - Nombre de copropriétés prioritaires suivies au niveau régional dans un site politique de la ville (cumul depuis le 1er janvier 2019) 2 - Nombre de copropriétés prioritaires suivies au niveau régional dans un site politique de la ville disposant d'un dispositif d'accompagnement (OPAH, plan de sauvegarde, Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)
		Accélérer la validation	SGAR	Accélérer les programmes de	1 - Taux d'engagement financier des PRIR

REINFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	SOLIDARITÉ	d'un maximum de projets et opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	renouvellement urbains dans les QPV	2 - Taux d'engagement financier des PRIN
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	Déployer le dispositif « cités éducatives »	Expérimenter les « cités éducatives » en AURA	Nombre de cités éducatives labellisées
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	Favoriser l'accès à l'emploi des populations	DREETS	Accroître le nombre et la part des habitants	1. Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes - Contrat d'Engagement pour les jeunes résident en QPV

RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	les plus éloignées du marché du travail, en particulier les jeunes	Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle	Rectorats DREETS	bénéficiant des dispositifs emploi et insertion professionnelle	2. Nombre et part de jeunes en EZC résident en QPV Nombre et part de bénéficiaires de contrats aidés en QPV
		Former 20 000 acteurs	Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle	DREETS	Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle	1 - Nombre de collégiés en REP et REP+ encadrés 2 - Nombre de jeunes parrainés
		Au sein du PIC, investir près d'1,5 milliards d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	SGAR	Favoriser le repérage des publics en situation d'illettrisme et leur accès à des formations (PIC et compétences de base numériques), en lien avec le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme	1 - Actions conduites en faveur de l'apprentissage de la langue française (Français langue étrangère) au sein des QPV 2 - Actions conduites à destination des personnes en situation d'illettrisme en QPV 1 - Actions de formation aux compétences de base numériques conduites en QPV	1 - Nombre et part de jeunes des QPV parmi les bénéficiaires du Pass'sport 2 - Part des projets intégrant l'égalité femmes/hommes (projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme" et projets prenant en compte les situations différenciées des femmes et des hommes et leurs enjeux)
		Renforcer la présence humaine dans les quartiers	DREETS	Soutenir les dynamiques locales et les acteurs de terrain par la création de 95 postes d'adultes relais et de 64 postes FONJEP	% de conventions adulte-relais signées % de conventions FONJEP signées	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets intégrant l'égalité femmes/hommes (projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme" et projets prenant en compte les situations différenciées des femmes et des hommes et leurs enjeux)
	ENGAGEMENT		Favoriser l'appropriation	Soutenir les associations agissant en proximité des habitants	Part de financement associatif dans les programmations des Contrats de Ville	Nombre de France service en QPV

		de terrain par an aux «Valeurs de la République et de la laïcité »	Développer le service civique	DRAJES	par les acteurs de terrain des valeurs de la République et de la laïcité	laïcité » en 2019
		Développer le Service national universel	DRAJES	Développer le SNU dans les QPV	Développer le service civique dans les QPV	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		Développer le Pass'sport	DRAJES	Développer le Pass'sport dans les QPV	Développer le Pass'sport dans les QPV	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les bénéficiaires du Pass'sport
	SPORT	Déployer les Micro-Folies	DRAC	Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté	Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
	CULTURE	Développer la pratique musicale				Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV
	ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	DRDFE	Faire progresser l'égalité homme/femme dans les quartiers	Faire progresser l'égalité homme/femme dans les quartiers	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets intégrant l'égalité femmes/hommes (projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme" et projets prenant en compte les situations différenciées des femmes et des hommes et leurs enjeux)
	PROPOSITION D'INDICATEUR : ACCES AU DROIT		?	Favoriser l'accès au droit	Favoriser l'accès au droit	Nombre de France service en QPV

COMMUNE - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

DEMANDE D'EMPLOI

TOUS DEMANDEURS - CATÉGORIES ABC

A FIN NOVEMBRE 2023



CATÉGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

Les demandeurs d'emploi

Commune - Saint-Julien-en-Genèveois



Part dans EPCI - CC du Genevois

40,5%



EPCI - CC du Genevois



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATÉGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

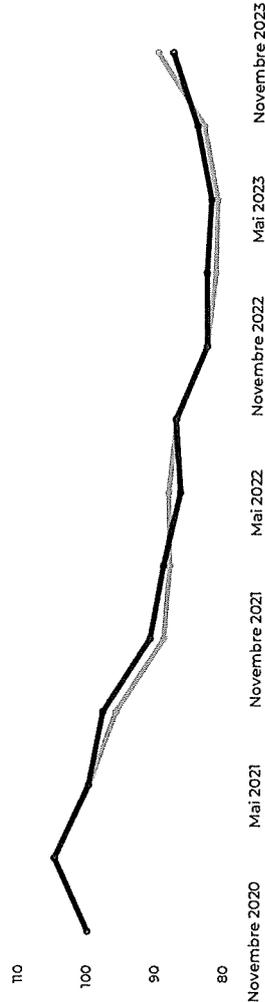
Part Catégories ABC dans la demande d'emploi globale



CATÉGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

Evolution en base 100 des demandeurs d'emploi sur les 13 derniers trimestres

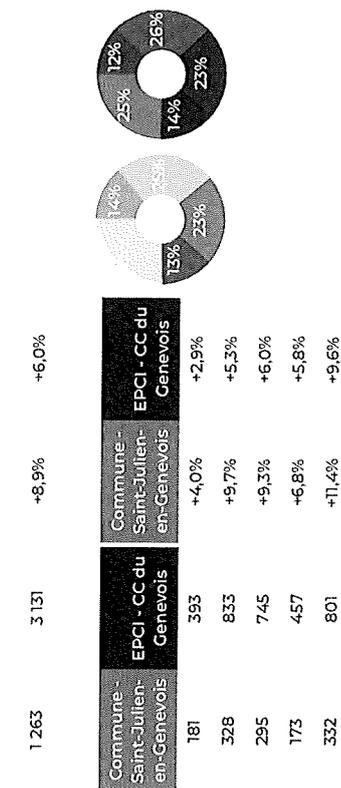
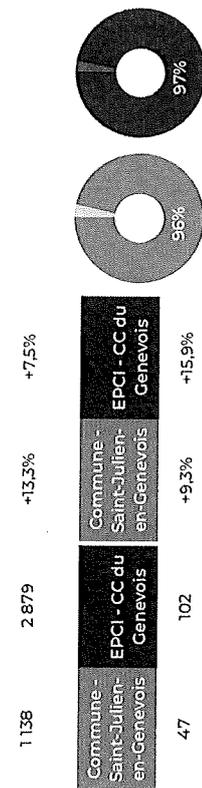
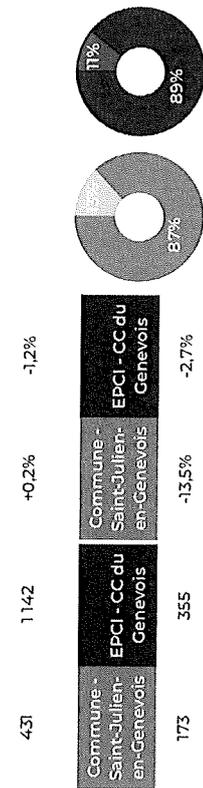
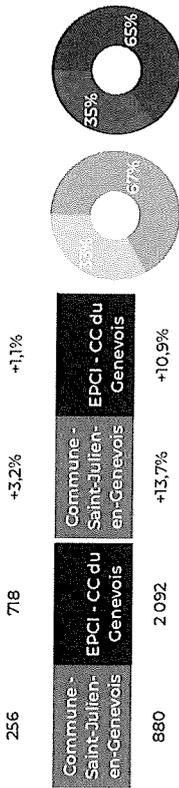
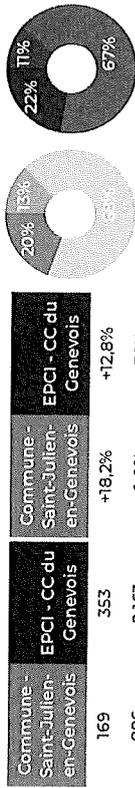
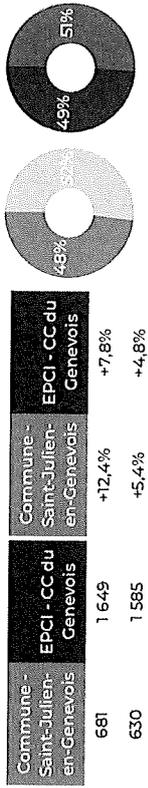
● Commune - Saint-Julien-en-Genèveois ● EPCI - CC du Genevois



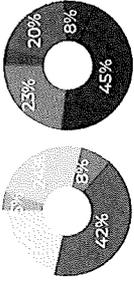
Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

Typologie des demandeurs d'emploi

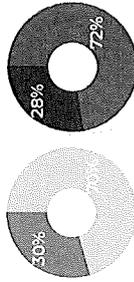
Nombre Evolution annuelle Répartition



CATEGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - CUMUL 12 MOIS
Les entrées à France Travail



Qualification	Commune - Saint-Julien-en-Genevois	EPCI - CC du Genevois	Commune - Saint-Julien-en-Genevois	EPCI - CC du Genevois
● Ouvriers non qualifiés	66	126	+24,5%	+4,1%
● Employés non qualifiés	304	639	+4,1%	+6,7%
● Ouvriers qualifiés	99	240	+2,1%	+10,6%
● Employés qualifiés	543	1 439	+11,5%	+4,1%
● AMT / cadre	280	744	+12,0%	+12,0%



Indemnisation	Commune - Saint-Julien-en-Genevois	EPCI - CC du Genevois	Commune - Saint-Julien-en-Genevois	EPCI - CC du Genevois
● Indemnisés	922	2 338	+19,7%	+13,7%
● Non indemnisés	387	890	-10,8%	-9,6%

Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATEGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

● Commune - Saint-Julien-en-Genevois ● EPCI - CC du Genevois

Métier	Nombre	Part	Rang
--------	--------	------	------

Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Commune - Saint-Julien-en-Genevois



EPCI - CC du Genevois



Part dans EPCI - CC du Genevois
41,8%

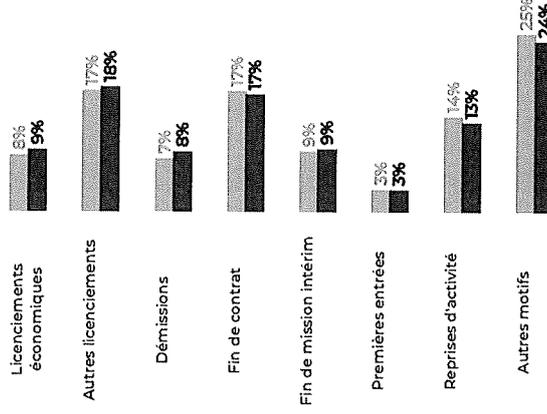
Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATEGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

Répartition par motif d'inscription

● Commune - Saint-Julien-en-Genevois ● EPCI - CC du Genevois



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Les sorties à France Travail

Commune - Saint-Julien-en-Genois



Part dans EPCI - CC du Genevois

41,0%



EPCI - CC du Genevois



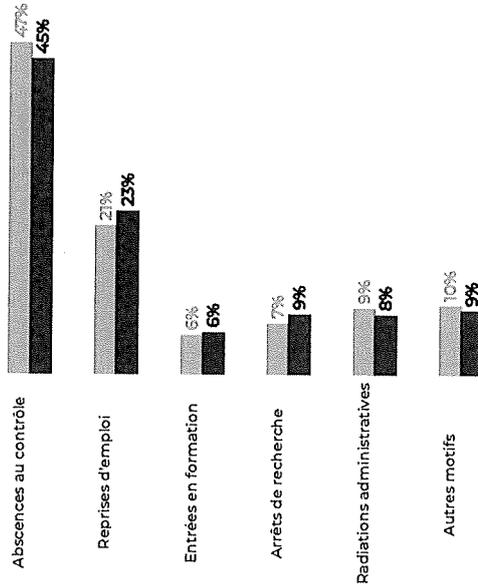
Source : PÔLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATEGORIES ABC - TOUS DEMANDEURS - NOVEMBRE 2023

Repartition par motif de sortie

● Commune - Saint-Julien-en-Genois ● EPCI - CC du Genevois

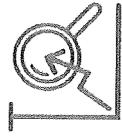


Source : PÔLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Contact : statara@pole-emploi.fr
France Travail Auvergne-Rhône-Alpes,
13 rue Crepet
69007 Lyon

www.pole-emploi.org
www.observatoire-emploi-ara.fr



EPCI - CC DU GENEVOIS

DEMANDE D'EMPLOI

DEMANDEURS EN QPV - CATEGORIES ABC

A FIN NOVEMBRE 2023



CATEGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - NOVEMBRE 2023

Les demandeurs d'emploi

EPCI - CC du Genevois



Part dans Département - Haute-Savoie

11,3%



Département - Haute-Savoie



Source : PÔLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATEGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - NOVEMBRE 2023

Part Demandeurs en QPV dans la demande d'emploi Catégories ABC



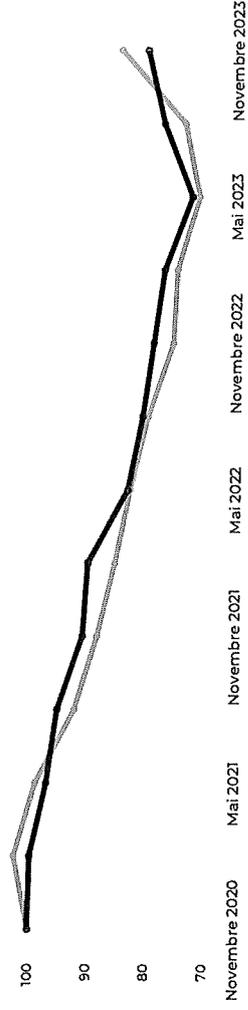
4%
EPCI - CC du Genevois

2%
Département - Haute-Savoie

CATEGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - NOVEMBRE 2023

Evolution en base 100 des demandeurs d'emploi sur les 13 derniers trimestres

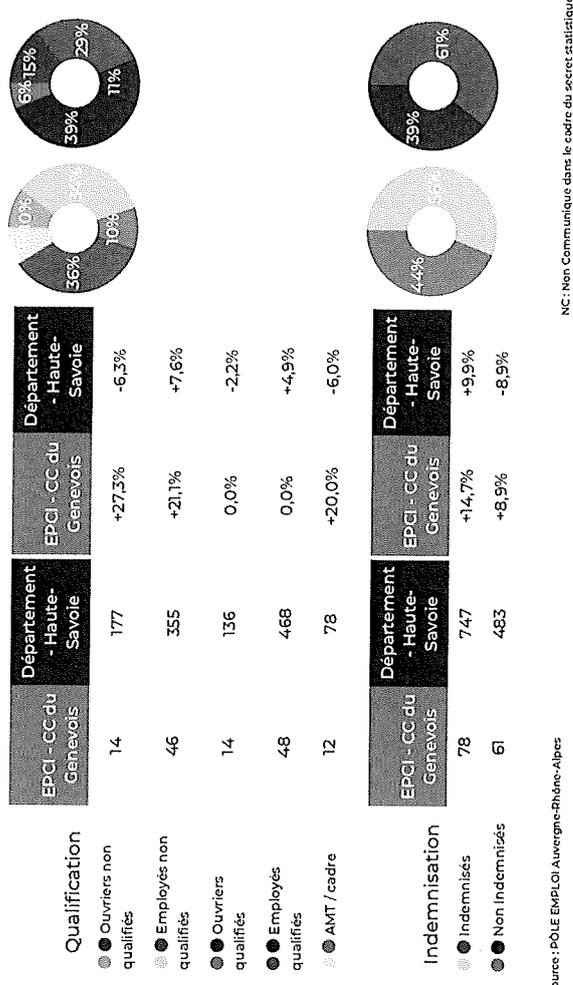
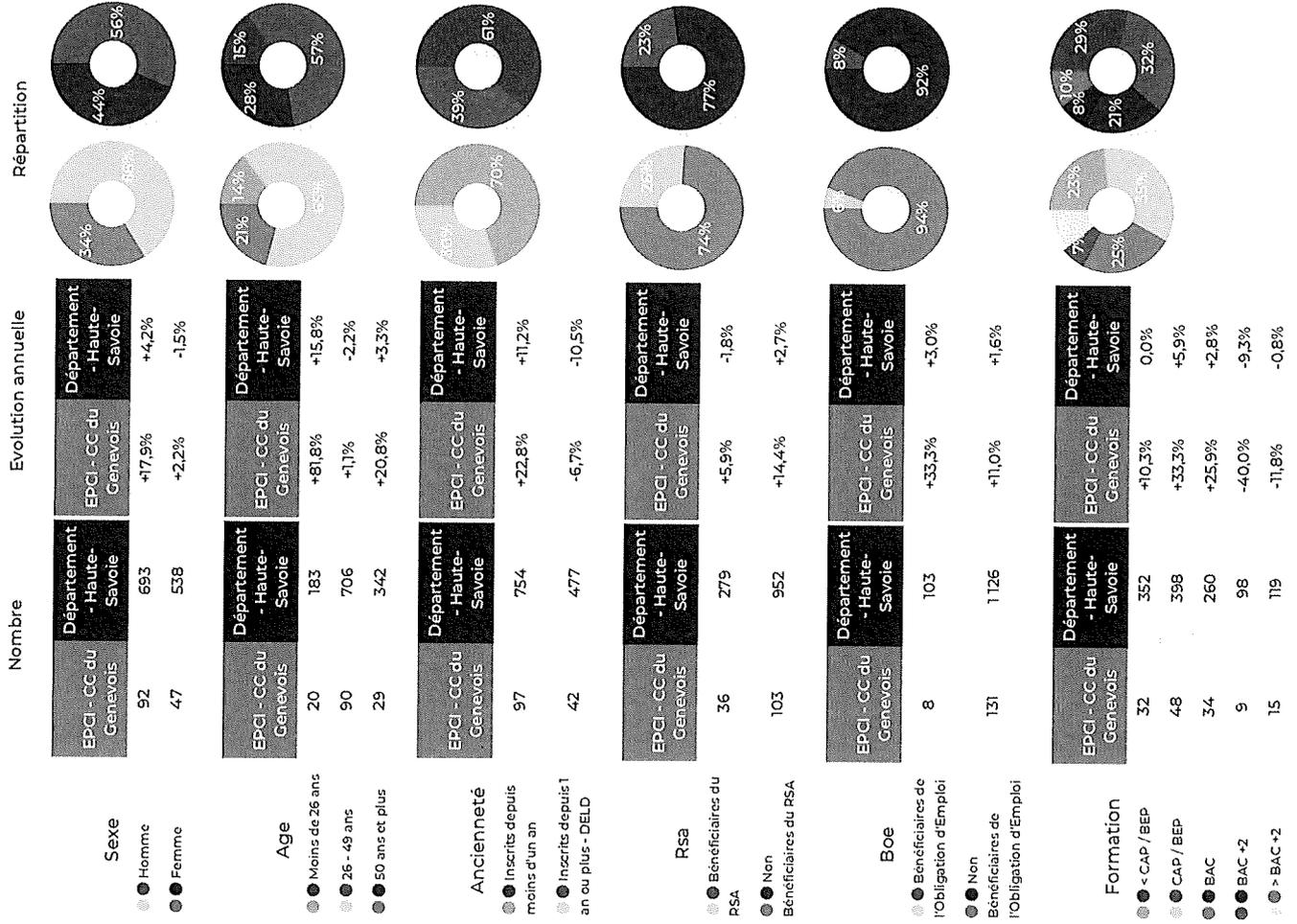
● EPCI - CC du Genevois ● Département - Haute-Savoie



Source : PÔLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Typologie des demandeurs d'emploi



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

CATEGORIES ABC - DEMANDEURS EN QPV - NOVEMBRE 2023

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC: Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Les entrées à France Travail

EPCI - CC du Genevois



Part dans Département - Haute-Savoie

11,1%



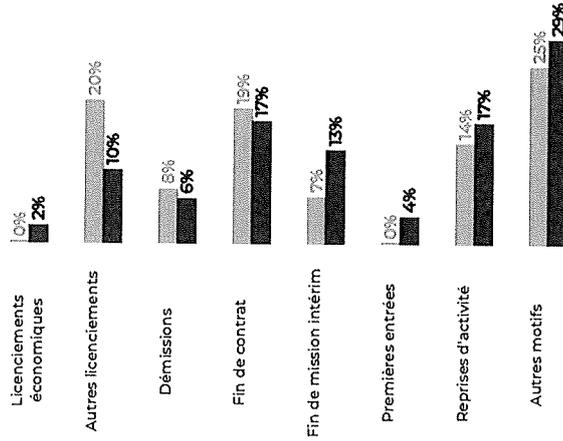
Département - Haute-Savoie

Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Répartition par motif d'inscription

● EPCI - CC du Genevois ● Département - Haute-Savoie



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Les sorties à France Travail

EPCI - CC du Genevois



Part dans Département - Haute-Savoie

9,5%



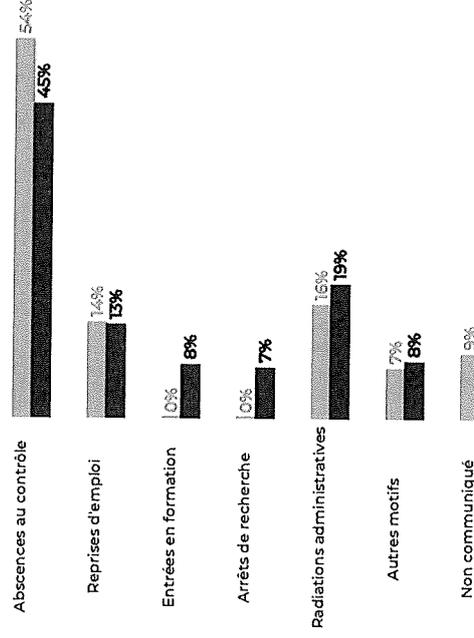
Département - Haute-Savoie

Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique

Répartition par motif de sortie

● EPCI - CC du Genevois ● Département - Haute-Savoie



Source : POLE EMPLOI Auvergne-Rhône-Alpes

NC : Non Communiqué dans le cadre du secret statistique